Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

Annual Report to Parliament

on the

Administration and

Enforcement of the

Fish Habitat Protection

and Pollution Prevention

Provisions of the

Fisheries Act

Department of Fisheries and Oceans

Habitat Management Directorate

for the period of

April 1, 2001 to

March 31, 2002

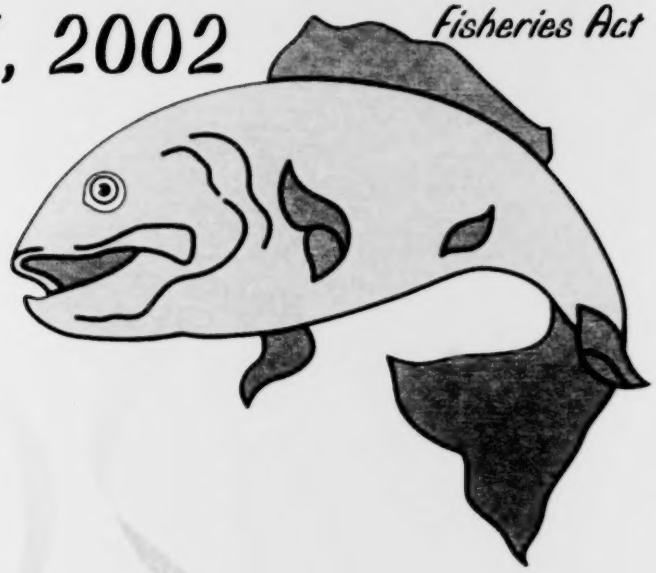

Canada

ANNUAL REPORT 2001-2002

ADMINISTRATION AND ENFORCEMENT OF THE FISH HABITAT PROTECTION AND POLLUTION PREVENTION PROVISIONS OF THE *FISHERIES ACT*

Published by:

Communications Branch
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2004
Cat. No. Fs1-57/2002E
ISBN 0-662-35736-1

Internet site: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>

Printed on recycled paper

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

FEB 25 2004
FÉV

Mr. William Corbett
Clerk of the House of Commons
Room 228-N, Centre Block
House of Commons
Ottawa, Ontario
KIA OA6

Dear Mr. Corbett:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2001-2002.

In conformity with the requirements of the Act, these copies are for tabling in the House of Commons and for referral to the Standing Committee on Fisheries and Oceans.

Yours truly,

Geoff Regan

Attachments

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

FEB 25 2004
FEV

Mr. Paul Bélisle
Clerk of the Senate
Room 183-S, Centre Block
The Senate
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Mr. Bélisle:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2001-2002.

In conformity with the requirements of the Act, these copies are for tabling in the Senate.

Yours truly,

Geoff Regan

Attachments

Canada

104-03825/

Table of Contents

1.0 Introduction 1

1.1 Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat 2
1.2 Policy for the Management of Fish Habitat 3
1.3 The National Habitat Management Program 4

2.0 Regulatory Activities 7

2.1 Review of Development Proposals (Referrals) 7
2.2 Compliance and Enforcement 9
2.3 Pollution Prevention Provisions 13
2.4 Environmental Assessments 15
2.5 Regulations, Policies and Guidelines 17

3.0 Freshwater and Oceans Planning 19

4.0 Habitat Enhancement 21

5.0 Community Outreach and Stewardship 23

5.1 Public Information and Education 24
5.2 Partnering 24

6.0 Scientific Support 28

7.0 Information Management 30

8.0 Program Management 34

8.1 National Training Program 34
8.2 Performance Management Framework 34

Map 1: National Fish Habitat Management Program's Offices Locations 37

Map 2: Environment Canada's Regions and Offices 38

Annex 1 Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions, *Fisheries Act* 39

1.0 Introduction

The *Fisheries Act* contains provisions for the conservation and protection of fish habitat. These include provisions that prohibit harmful changes to fish habitat (habitat protection provisions) and others prohibiting the discharge of deleterious substances into fisheries water (pollution prevention provisions). Fisheries and Oceans Canada (DFO) is responsible for the administration and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* while responsibility for the administration and enforcement of the pollution prevention provisions has been assigned to Environment Canada (EC).

The 1986 *Policy for the Management of Fish Habitat*[1] (Habitat Policy) provides guidance in the application of the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* through implementation strategies that support the conservation and protection as well as its restoration and development.

Within DFO, day-to-day delivery of the responsibility for the administration and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* is shared between Oceans Sector's Habitat Management and Fisheries Management Sector's Conservation and Protection (C&P), supported by the Science Sector.

Section 42.1 of the *Fisheries Act* requires the Minister of Fisheries and Oceans to table a report in Parliament on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* (Annual Report to Parliament), as soon as possible after the end of each fiscal year. This report provides an opportunity to communicate the achievements of DFO, EC and its partners in the conservation and protection of fish habitat as well as in its restoration and development. It is through this report that Parliamentarians and the public can witness how various partners work together to contribute to healthy and productive fish habitats and sustain fisheries in Canadian waters. This is the 11th Annual Report tabled in Parliament.

The content of the Annual Report to Parliament has evolved over the years and will continue to do so as we develop and establish measures that align with the government-wide effort to improve its reporting to Canadians on the performance of its programs.

This report provides a summary of key activities for fiscal year 2001-2002 (April 1, 2001, to March 31, 2002). The introductory section provides the following:

- background on the legal basis for the conservation and protection of fish habitat;

[1] The full text of the *Policy for the Habitat Management of Fish Habitat* can be found at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_e.asp>.

- a summary of DFO's Habitat Policy; and
- an overview of the mandate and operations of DFO's Habitat Management Program and the Pollution Prevention Program of EC.

The rest of the report provides highlights of results achieved in DFO's National Habitat Management Program and in EC's Pollution Prevention Program under the Key Activities of the Habitat Policy.

Further details on national and regional activities of the two programs are provided in the Supporting Documents, available on DFO's website: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

1.1 Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat

The federal government fulfils its constitutional responsibilities for "seacoast and inland fisheries" through the *Fisheries Act*. The Act contains provisions allowing the federal government to make decisions for the conservation and protection of fish habitat, mainly section 35, essential to sustaining freshwater and marine fisheries resources that provide Canadians with significant economic, social and environmental benefits. Other provisions of the *Fisheries Act* provide for the protection of fish (e.g., sections 20, 21, 22, 32); authorize the Minister to appoint inspectors and analysts; describe inspectors' powers (including entry, search, and direction of preventive, corrective or cleanup measures); describe offences and punishment; and determine liability when a deleterious substance has been deposited.

Under the *Fisheries Act* (subsection 34.1), fish habitat is defined as "spawning grounds and nursery, rearing, food supply and migration areas on which fish depend directly or indirectly in order to carry out their life processes."

The *Fisheries Act* is considered to be one of the strongest pieces of Canadian legislation that can be applied for the conservation and protection of aquatic ecosystems. The habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* are listed in Annex 1.

Section 35, the key habitat protection provision of the Act, prohibits any work or undertaking that would cause the Harmful Alteration, Disruption or Destruction (HADD) of fish habitat, unless authorized by the Minister of Fisheries and Oceans or through regulations under the Act:

(1)	"No person shall carry on any work or undertaking that results in the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat."

> (2) "No person contravenes subsection (1) by causing the alteration, disruption or destruction of fish habitat by any means or under any conditions authorized by the Minister or under regulations made by the Governor in Council under this Act." section 35, *Fisheries Act*.

Section 36, the key pollution prevention provision, prohibits the deposit of deleterious substances into waters frequented by fish, unless authorized by regulation under the *Fisheries Act* or other federal legislation.

The administration and enforcement of the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* is the responsibility of Environment Canada. Section 36 provides the authority to designate substances as "deleterious", to set limits for their discharge, to create regulations, and to designate those who can make site-specific authorizations and the conditions under which these authorizations may be granted. Regulations to authorize certain deposits have been established pursuant to section 36 (e.g., pulp and paper and metal mining effluents).

"Subject to subsection 36(4) of the *Fisheries Act*, no person shall deposit or permit the deposit of a deleterious substance of any type in water frequented by fish or in any place under any conditions where the deleterious substance or any other deleterious substance that results from the deposit of the deleterious substance may enter any such water."

1.2 Policy for the Management of Fish Habitat

The *Fisheries Act* provides broad powers to conserve and protect fish habitat. In administering the habitat protection provisions of the Act, DFO is guided by the Habitat Policy. Established in 1986, the Policy provides a mix of regulatory and proactive strategies that, together, support the concepts of sustainable development and ecosystem approach. The Habitat Policy also applies to the pollution prevention provisions of the Act administered and enforced by EC.

The overall objective of the Habitat Policy is to "increase the natural productive capacity of habitat for the nation's fisheries resources" (i.e., to achieve a "net gain" in fish habitat) through the three goals of conservation, restoration and development of fish habitat.

The Habitat Policy recognizes that first and foremost habitat objectives must be linked and integrated with fish production objectives. It also recognizes other sectors of the economy make legitimate demands on water resources. The Habitat Policy promotes integrated planning for habitat management as an approach to ensuring the conservation and protection of fish habitat that sustain fish production while providing for other uses.

A key element of the Habitat Policy is the guiding principle of "no net loss of the productive capacity of fish habitat" that supports the conservation goal and is applied when proposed "works or undertakings" result in a HADD of fish habitat. Prior to the issuance of an

authorization under subsection 35(2) of the *Fisheries Act*, DFO applies the "no net loss" guiding principle, so that unavoidable habitat losses as a result of development projects are balanced by restored and/or newly created or enhanced habitat. If unacceptable losses of fish habitat cannot be prevented by these measures, the Habitat Policy calls for an authorization not to be issued. Furthermore, where deleterious substances result in harm to fish or damage to fish habitat, compensation[2] is not an option.

1.3 The National Habitat Management Program

The mandate of the National Habitat Management Program is to ensure the conservation and protection of fish habitat that sustain fresh and marine fisheries resources that Canadians value. As a result of the enactment of the *Canadian Environmental Assessment Act*[3] (CEAA) in 1995, the Program was assigned responsibilities to conduct environmental assessments of development proposals requiring certain regulatory decisions under the Acts administered by the Department.

The Program's activities are organized as follows:

- Regulatory;
- Freshwater and Oceans Planning;
- Habitat Enhancement;
- Community Outreach and Stewardship;
- Scientific Support;
- Information Management; and
- Program Management.

These are implemented in collaboration with other federal departments, provincial governments, Aboriginal People, non-governmental organizations and industry.

Delivery of activities associated with compliance and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* is undertaken by Fishery Officers from DFO's C&P Program. Scientific support, including research, scientific advice and monitoring, is provided by scientists of the department's Science Sector. The remaining activities are the responsibility of the Ocean Sector's Habitat Management Program.

The major focus of the Program is on regulatory activities. These include: the review of development proposals (referrals); compliance monitoring and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act;* and conducting environmental assessments under CEAA prior to making decisions under section 35 of the *Fisheries Act*, or prior to issuing

[2] See Glossary in the *Policy for the Management of Fish Habitat* for definition of compensation <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/gloss_e.asp>.
[3] For more details, see <http://laws.justice.gc.ca/en/C-15.2/index.html>.

certain approvals under the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA) or the *National Energy Board Act* (NEBA).

National Headquarters staff are responsible for the overall coordination of the delivery of the program. They provide national policy direction, strategic advice and liaison with other departmental sectors, federal departments and national industry and non-governmental organizations.

Day-to-day delivery of the program is carried out by staff located in more than 60 departmental offices in six regions: Newfoundland and Labrador; Maritimes (parts of New Brunswick and Nova Scotia); Gulf (parts of New Brunswick and Nova Scotia, as well as all of Prince Edward Island); Quebec; Central and Arctic (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, the Northwest Territories and Nunavut); and Pacific (covering British Columbia and the Yukon). See Map 1 at the end of this report.

On June 18, 2001, the Minister announced the creation of the Gulf Region, which meant that specific departmental programs in the Maritimes Region would be realigned under the Gulf Region, including programs in the Oceans Sector.

Although the actual financial transfer occurred as of April 1st, 2002, Gulf Region assumed responsibility for *Fisheries Act* and CEAA reviews of aquaculture sites and applications in Prince Edward Island, as well as the environmental assessment related to the Petitcodiac Causeway, as of August 1, 2001.

To ensure consistent reporting for fiscal year 2001-2002, Maritimes Region took the lead in preparing this Report, with contributions from the Gulf Region pertaining to Gulf activities.

In an effort to strengthen the National Habitat Management Program, a Blueprint Initiative was launched in fiscal year 1999-2000 as a direct response to DFO's Strategic Plan to restore confidence and credibility, renew mandates and improve organizational effectiveness. In fiscal year 2001-2002, the Habitat Management Program continued its efforts to address the four priorities that resulted from the Habitat Blueprint Initiative. These included:

- streamlining the development referral review and approval process;
- establishing greater national consistency in the delivery of the Program;
- achieving a more balanced approach between regulatory and proactive activities in implementing the Habitat Policy; and
- enhancing collaboration and accountability in the delivery of the Program through partnerships.

The Minister of DFO has the legislative responsibility for the administration and enforcement of the *Fisheries Act*. In 1978, the Prime Minister gave to EC, the administration and

enforcement responsibilities of those aspects of the Act that prevent pollution of Canadian fishery waters (section 34 and sections 36 to 42 inclusively). In this context, EC works to: advance pollution prevention technologies; promote the development of preventative solutions; and work with the provinces, territories, industry, other government departments and the public on issues relating to the pollution provisions of the *Fisheries Act*.

The central pollution prevention provision is found in subsection 36(3) of the Act, and is commonly referred to as the "general prohibition". This subsection prohibits the deposit, into fish-bearing waters, of substances that are deleterious to fish. The "general prohibition" provision can include harmful plant effluents and runoff of pesticides or fertilizers from land or individual substances deposited to water. Subsection 36(4) of the *Fisheries Act* provides for authorization to discharge deleterious substances by means of regulations under subsection 36(5) of the *Fisheries Act* or under other legislation. Environment Canada regularly consults with DFO on the development of regulations under subsection 36(5) as it is the Minister of DFO that has the responsibility to bring before Cabinet all proposed regulations under the Act.

Environment Canada, in collaboration with DFO, has regulated six sectors under subsection 36(5) of the *Fisheries Act*: pulp and paper; metal mining; meat/poultry processing; potato processing; chlor-alkali mercury plants; and petroleum refineries. There is also one site-specific regulation governing the effluent from a pulp and paper mill at Port Alberni in British Columbia[4]. These regulations define deleterious substances and set discharge limits. Discharges that exceed those limits are in violation of subsection 36(3) and charges can be laid by EC's Fishery Inspectors /Officers under those regulations. In addition, where no regulations exist, all discharges must comply with the general prohibition in subsection 36(3).

Over the years, EC has developed several programs to complement the six regulated sectors. The accomplishments and results of these programs are detailed in EC's Supporting Document available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Environment Canada's regional enforcement activities related to the *Fisheries Act* are administered through five regional offices located across Canada: Atlantic (New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador); Quebec; Ontario; Prairie and Northern (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nunavut and Northwest Territories; Pacific and Yukon (British Columbia and Yukon). **See Map 2.**

[4] Stricter limits were required for the effluent from the Port Alberni Pulp and Paper mill because of environmental conditions at the site.

2.0 Regulatory Activities

Regulatory activities of DFO's National Habitat Management Program include:

- reviewing proposed works or undertakings ("referrals") that may affect fish habitat;
- monitoring compliance and applying enforcement in cases of non-compliance with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*;
- conducting environmental assessments; and
- developing regulations, policies and guidelines related to the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

2.1 Review of Development Proposals (Referrals)

Regional Highlights

Examples of regional activities during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Table 1 summarizes the number of referrals (by work category) submitted to DFO for review. Table 2 summarizes the number of authorizations issued and letters of advice provided by regions.

Table 1
Summary of Habitat Referrals: FY 2001-2002

REGION	Work Categories										
	Aqua-culture	Forestry	Instream Works	Land Use	Mining	Oil & Gas	Roads	Shoreline Works	Water Mgmt	Other*	Total
Newfound-land	62	44	217	479	10	8	305	258	12	54	1449
Maritimes	94	47	427	56	3	16	378	436	18	73	1548
Quebec	12	0	26	11	2	4	87	104	75	30	351
Central & Arctic	1	21	963	190	185	552	928	1123	183	290	4436
Pacific	111	726	775	700	646	27	502	780	127	249	4643
TOTAL	**280**	**838**	**2408**	**1436**	**846**	**607**	**2200**	**2701**	**415**	**696**	**12427**

***Note:** "Other" includes referrals identified with Work Categories of Deleterious Substances, Hazardous Materials, Research, Ocean Management, Ocean Dumping, Power Projects, Railway, Seismic Activities and Class Screenings of Habitat Restoration projects.

Table 2 Authorizations and Advice Reported: FY 2001-2002			
REGION	**Authorizations**	**Advice Provided to Proponent or Others**	**TOTAL**
Newfoundland	1	872	873
Maritimes	7	1008	1015
Quebec	28	113	141
Central & Arctic	330	3311	3641
Pacific	72	1618	1690
TOTAL	**438**	**6922**	**7360**

Note: Table 2 is a summary of all "decisions" as recorded in the Habitat Referral Tracking System. Advice provided to proponents or others include advice provided in writing to: federal agencies, provincial/territorial/other agencies, letters of advice to proponents, letters of approval to proponents, mitigation measures provided to permitting agencies, specialist advice to federal agencies and advice provided to the Canadian Coast Guard for the issuance of approvals under the NWPA.

Newfoundland

- Of the 1,449 referrals received by the Region, approximately 72% were related to land use, roads and shoreline works. Another 22% were related to instream works, forestry and aquaculture.
- Staff provided advice in 872 cases and issued one authorization.

Maritimes

- Instream, road and shoreline works comprised 80% of the 1,548 referrals received by the Region. Staff provided advice in 1,008 cases, and issued seven authorizations.

Quebec

- Road and shoreline works comprised 54% of the 351 referrals received by the Region; referrals related to aquaculture, water management or instream works accounted for 32% of the total.
- Staff provided advice in 113 cases and issued 28 authorizations. Other referrals dealt with forestry, land use and oil & gas.

Central and Arctic

- The majority of the 4,436 referrals received by the Region were for projects involving shoreline works and instream works (47% combined); road-related projects were the third most common, with 21%, followed by oil and gas projects with 12%. Other referrals dealt with aquaculture, forestry, land use, mining and water management.

- Staff issued authorizations in 330 of the cases, and provided advice in another 3,311, a 72% increase from the previous year.

Pacific

- The four most common work categories of the 4,643 projects referred were shoreline works, in-stream works, forestry and general land use which represented 64% of referrals. Mining and road work accounted for 25%.
- The region issued 72 authorizations (for about 2% of referrals) and 1,618 letters of advice (for about 96% of referrals). These proportions are approximate as any single referral may generate one or more authorizations or letters of advice or both.

2.2 Compliance and Enforcement

National Highlights

National Headquarters' C&P Program is responsible for monitoring compliance with legislation and regulations regarding the conservation of fisheries resources and fish habitat. The Minister of DFO appoints Fishery Officers to enforce fisheries regulations and management plans as well as the habitat provisions of the *Fisheries Act*. In addition to protecting fish habitat, Fishery Officers conduct at-sea patrols in coastal and inshore areas, monitor catches, conduct forensic investigations and audits, conduct inland patrols and provide information to fishermen regarding government policies and regulations. The enforcement and compliance monitoring activities of Fishery Officers are vital to the Habitat Management Program and are key to protecting Canada's fish and fish habitat.

Six Guiding Principles govern the application of the *Fisheries Act* in this regard and are identified in the new *Compliance and Enforcement Policy for the Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the Fisheries Act*. The Policy was co-developed by DFO and EC and published in November 2001. <http://www.ec.gc.ca/ele-alc/policies/e_and_e_fisheries_act/main_e.asp>.

The Guiding Principles are as follows:

- Compliance with the habitat protection and pollution prevention provisions and their accompanying regulations is mandatory.
- Compliance will be encouraged through communication with parties affected by the habitat protection and pollution prevention provisions.

- Enforcement personnel will administer the provisions and regulations in a manner that is fair, predictable, and consistent. Rules, sanctions and processes securely founded in law will be used.
- Enforcement personnel will administer the provisions and accompanying regulations with an emphasis on preventing harm to fish, fish habitat or human use of fish caused by physical alteration of fish habitat or pollution of waters frequented by fish. Priority for action to deal with suspected violations will be guided by:
  - ⇨ the degree of harm to fish, fish habitat or human use of fish caused by physical alteration of fish habitat or pollution of waters frequented by fish, or the risk of that harm; and/or
  - ⇨ whether or not the alleged offence is a repeat occurrence.
- Enforcement personnel will take action consistent with this *Compliance and Enforcement Policy*.
- The public will be encouraged to report suspected violations of the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*.

Enforcement Activities and Convictions for the Gulf Region are presented separately in this section.

Table 3 summarizes the range of enforcement activities of DFO and EC in fiscal year 2001-2002.

Table 4 presents a regional summary of 29 convictions under the habitat provisions of the *Fisheries Act* reported during fiscal year 2001-2002. Details are provided in regional Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Table 3
Summary of DFO Enforcement Activities
FY 2001-2002

REGION	Warnings Issued	Charges Laid	Charges Pending
Newfoundland	16	0	4
Maritimes	4	0	11
Gulf	28	3	15
Quebec*	7	2	0
Central & Arctic	52	9	33
Pacific	135	40	107
Environment Canada	47	0	0
TOTAL	**289**	**54**	**170**

*Since the methods for compiling statistical data agreed upon by the Quebec Wildlife and Parks Corporation differ slightly from those of DFO, they are not reported in this table. For more details, please refer to the Supporting Document of the Quebec Region.

Table 4
Convictions Reported under the *Fisheries Act*
FY 2001-2002

REGION	Sections of the *Fisheries Act*			
	35(1)	36(3)	38(6)	TOTAL
Newfoundland	0	0	0	0
Maritimes	4	0	0	4
Gulf	3	0	0	3
Quebec	2	0	0	2
Central & Arctic	0	0	0	0
Pacific	4	10	4	18
PROVINCES				
Quebec	1	1	0	2
British Columbia	0	0	0	0
Environment Canada	0	0	0	0
TOTAL	**14**	**11**	**4**	**29**

Note: The number of convictions from Environment Canada reported in the Annual Report for fiscal year 2000-2001 should be two (2) and not 12.

Regional Highlights

Newfoundland

There were no convictions in the Newfoundland Region under the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* in fiscal year 2001-2002. Four charges are pending and C&P staff issued 16 warnings under subsection 35(1) of the *Fisheries Act*. As well, one prosecution against a forestry company under subsection 35(1) is underway as a result of a siltation incident.

Maritimes

Ten incidents developed into violations of the *Fisheries Act* (two of these were multiple violations) while several investigations of cases that began in previous years carried over into this fiscal year for a total of 19 violations (4 warnings; 11 charges pending; 4 convictions). The majority of violations dealt with rural and urban developments and many waterfront developments by commerce, industry and the general public.

Gulf

There were three convictions made in the Gulf Region under subsection 35(1) of the *Fisheries Act* in fiscal year 2001-2002. Convictions involved forestry operations as well as dam construction. Conservation & Protection staff have 15 charges pending and issued 28 warnings under subsection 35(1).

Quebec

Due to pressures on C&P to monitor and control commercial fishery and poaching activities, no regular monitoring was carried out by the Fishery Officers to ensure compliance with the fish habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

During fiscal year 2001-2002, there was an increase in cases concerning fish habitat that needed to be investigated by Fishery Officers. C&P has very little surveillance capacity and cannot insure a minimal follow-up of cases involving fish habitat because of a lack of personnel.

DFO Fishery Officers conducted nine investigations in fiscal year 2001-2002, resulting in seven warnings and two violations. The main cases brought to court during fiscal year 2001-2002 are summarized in the Supporting Document for the Quebec Region.

Central and Arctic

No convictions were given under the habitat provisions of the *Fisheries Act* in fiscal year 2001-2002. A total of 52 warnings were issued, nine charges laid while 33 are still pending.

Pacific

A total of 18 convictions resulted in this fiscal year. The region issued 135 warnings, laid 40 charges while 107 are still pending.

2.3 Pollution Prevention Provisions

This section provides highlights of the enforcement program activities of Environment Canada (EC) for the *Fisheries Act* in fiscal year 2001-2002. Details are provided in EC's Supporting Document available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Municipal Sector

During fiscal year 2001-2002, EC focused on the development of a risk management strategy addressing ammonia, inorganic chloramines and chlorinated wastewater effluents. These substances meet the definition of a "toxic substance" under the *Canadian Environmental Protection Act* 1999 and are also considered harmful to fish under section 34 of the *Fisheries Act*.

Pulp and Paper Mills

In fiscal year 2001-2002, EC worked on amendments to the *Pulp and Paper Effluent Regulations* (PPER). The amendment necessary for the signing of the proposed Canada-Quebec administrative agreement is to be pre-published in the *Canada Gazette* Part I in June, 2002 for public review and comments. A general amendment to the PPER is underway to streamline and improve the regulations without altering the values of the discharge limits that currently exist. Both amendments are expected to be published in the *Canada Gazette* Part II in late fiscal year 2002-2003.

⇨ **Environmental Effects Monitoring (EEM).** The EEM program falls under the PPER of the *Fisheries Act*. During the reporting period, the PPER required 121 pulp and paper mills to conduct regular EEM studies on their receiving environments in order to assess and monitor effects that may be caused by the mills' effluent.

Metal Mines

As part of its compliance promotion program, EC developed a status report on the prevention and control of water pollution in the Canadian metal mining industry. The report was provided to stakeholders and the public in July 2001. A performance report covering the period of 1999-2000 is expected to be published in the summer of 2002.

Shellfish Water Quality Protection

Environment Canada, Fisheries and Oceans Canada and the Canadian Food Inspection Agency are responsible for the Canadian Shellfish Sanitation Program. As of April 2001, over 11,500 square kilometres of shellfish areas were classified as approved for harvesting. Approximately 3,300 square kilometres were classified as closed.

Environmental Assessments

Many proposed projects that are required to undergo environmental assessments under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) include a review of the potential impacts under the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*. In EC's Ontario Region, six sewage treatment proposals were reviewed in fiscal year 2001-2002 under the Canada Infrastructure Program. In EC's Prairie and Northern Region, over 500 projects were reviewed for potential water quality impacts and *Fisheries Act* implications.

Contaminated Sites

In EC's Yukon Region, in association with partners in the Georgia Basin Ecosystem Initiative, a Pesticide Return program was established so that local agricultural producers could return their pesticides at no cost. By the end of fiscal year 2001-2002, 55,000 kg of unwanted pesticide within the Georgia Basin, in British Columbia were collected and safely destroyed.

In EC's Pacific and Yukon Region, numerous site assessments and remediation projects were reviewed including abandoned mines. Compliance requirements were also negotiated with DFO and the Province of British Columbia.

Pollution Prevention

The Pollution Prevention (P2) and Non-Point Source Pollution are broad-based initiatives aimed in-part to use various instruments to avoid or minimise the creation of pollutants and waste, as opposed to strictly managing wastes after they have been created. As a result, stakeholders are better able to adopt pollution prevention attitudes and practices to meet the intent of the *Fisheries Act*. In fiscal year 2001-2002, a number of activities such as the development of manuals, presentations and meetings with key stakeholders took place.

Enforcement Program

In fiscal year 2001-2002, the total number of inspections across Canada increased approximately 5%, from 3,353 to 3,513. In addition to the planned inspections, EC's enforcement officers, who are designated as Fishery Inspectors, also responded to events such as on-scene spill inspections, tips, complaints and referrals.

Bilateral Agreements

During fiscal year 2001-2002, EC maintained and operated bilateral agreements with the provinces of Alberta, Saskatchewan and Quebec. The agreements provide for "a work-sharing arrangement for the cooperative administration of section 36 of the *Fisheries Act*." Please refer to EC's Supporting Document for more details.

2.4 Environmental Assessments

Decisions under certain provisions of the *Fisheries Act*, in particular, subsection 35(2), trigger the need for an environmental assessment (EA) under CEAA. For projects for which DFO is to make a decision under those provisions of the *Fisheries Act*, DFO becomes a responsible authority and is required to conduct an EA in accordance with CEAA and consider broader environmental issues than those associated with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

In addition to EAs arising from triggers under the *Fisheries Act*, the Habitat Management Program is also responsible for EAs required as a result of certain regulatory decisions under the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA) and/or the *National Energy Board Act* (NEBA), administered by DFO's Canadian Coast Guard.

National Highlights

In fiscal year 2001-2002, 828 EAs were started as a result of the *Fisheries Act*, the NWPA and/or the NEBA. Table 5 provides a summary of EAs initiated, completed and ongoing in each region in fiscal year 2001-2002.

Table 5
Environmental Assessments by DFO Regions (where Habitat Management is a Responsible Authority)
Fiscal Year 2001-2002

REGION	EAs Started (1)	EAs Ongoing (2)	EAs Concluded or Cancelled (3)
Newfoundland	50	29	47
Maritimes	87	76	62
Quebec	60	79	59
Central & Arctic	404	182	393
Pacific	227	272	147
TOTAL	**828**	**638**	**708**

(1) EAs started between April 1, 2001 and March 31, 2002
(2) EAs on-going as of March 31, 2002 (started at any time and not concluded or cancelled at March 31, 2002)
(3) EAs concluded or cancelled between April 1, 2001 and March 31, 2002 (regardless of when they were started)

Regional Highlights

Examples of regional activities during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

The region initiated 50 environmental assessments, concluded 47, and had 29 ongoing. Approximately 97% were pursuant to the *Fisheries Act* and all were at the screening level of assessment with the exception of one which was a comprehensive study. Projects included the following:

- Continuation of the Carole Mining Project - Luce Pit Development;
- Duck Pond Copper-Zinc Mining Project; and
- White Rose Offshore Oil Project.

Maritimes

This region initiated 87 environmental assessments, concluded 62, and had 76 ongoing projects. These included:

- Oil and natural gas exploration and development projects including the Deep Panuke Comprehensive Study Report;
- 100-Series highways in Nova Scotia and New Brunswick; and
- a number of shellfish and finfish aquaculture proposals throughout the region.

Quebec

This region initiated 60 environmental assessments, concluded 59, and had 79 ongoing. Projects included:

- construction of a dam and 526 MW hydroelectric power plant on the Toulnustouc River;
- Diversions of rivers Sault-aux-Cochons, Portneuf and Manouane towards the Bersimis hydroelectric plant;
- Construction of a golf course in the Leamy Lake Park – Hull;
- Building of marine infrastructures at Ivujivik and Kuujjuaq in Nunavut;
- Enlargement of the harbour of Grande-Entrée, Magdalen Islands; and
- Blue mussel farming project in Cascapédia Bay, in the Gaspé Peninsula.

Central and Arctic

This region initiated 404 environmental assessments, concluded 393, and had 182 ongoing. Projects included:

- BHPB Ekati Diamond Mine and the Cameron Hills Pipeline and gathering facility in the Arctic;
- the Manitoba Hydro Wuskwatim Generation Project in Manitoba, Fording Coal Mine and a number of new Oil Sands projects in Alberta; and
- The Port Hope Clean up Initiative, the Milton-Urban Development and Morningside Tributary Urban Development in Ontario.

Pacific

This region initiated 227 environmental assessments, concluded 147, and had 272 ongoing projects. More than 100 of the initiated projects were assessments of proposals for shellfish sites and finfish aquaculture tenure renewals and relocations. There was an increase of 155 ongoing projects from the previous fiscal year. Key projects included:

- Aishihik Hydroelectric Facility;
- Alcan - Tahtsa Narrows;
- Aquaculture Renewals and Relocations;
- Bella Coola Gravel Mine and Port (update);
- Brilliant Powerplant Expansion;
- Georgia Strait Pipeline Crossing;
- Nisga'a Highway;
- Seatech Float Fabrication Facility; and
- Tulsequah Chief Mine (update).

2.5 Regulations, Policies and Guidelines

National Highlights

The need for Standard Operating Policies to assist in achieving greater national consistency in decision making was identified as a high priority for fiscal year 2001-2002. Following national consultations with Habitat Management staff, the *Practitioners Guide to Habitat Compensation* is scheduled to be released for implementation by regions in fiscal year 2002-2003.

Three additional policy documents have also been identified to achieve greater national consistency:

- Practitioner's Guide for Writing Letters Used in *Fisheries Act* Reviews;
- Practitioner's Guide to Writing a *Fisheries Act* subsection 35(2) authorization; and
- Guidance on the determination of Harmful Alteration, Disruption or Destruction of Fish Habitat.

The next step will be to complete the above documents and consolidate them into a Standard Operating Policy document.

Five-Year Review of the Canadian Environmental Assessment Act

Many of DFO's recommendations to improve CEAA were included in the government's report and Bill C-19 to amend CEAA, both of which were tabled in Parliament on March 20, 2001. DFO's recommendations included having the Canadian Environmental Assessment Agency coordinate environmental assessments and having a greater involvement of other departments in the implementation of mitigation measures. The Standing Committee on Environment and Sustainable Development continues its review of Bill C-19. It is expected to take more than one year before the Bill becomes law.

Regional Highlights

Examples of regional activities in this area during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents and are available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- A marine habitat classification system was under development in fiscal year 2001-2002 to assist proponents and habitat managers in quantifying the harmful impacts on fish habitat resulting from various project developments within the marine environment. A guideline to aid proponents develop proposals entitled '*Standard Methods Guide for the Classification/Quantification of Lacustrine Habitat in Newfoundland and Labrador*' was published.

Quebec

- The Quebec region did not develop new regulations, policies or guidelines during fiscal year 2001-2002, nor did it amend any such existing documents.

Central and Arctic

- Agricultural Drain Maintenance Guidelines are being developed through a federal-provincial Drainage committee in Manitoba. The Guidelines will streamline the drainage approval process through classifying drains according to their fish habitat value. The

region contributed financial resources to undertake the classification and inventory fieldwork.

Pacific

- Contributed to new national *Metal Mining Liquid Effluent Regulations* proposed by EC, to replace the existing regulations in place since 1977.
- The region completed a revision of its regional habitat prosecution procedures for staff, and implemented the new procedures in the fall of 2001.
- Developed regional policies and guidelines regarding aquaculture, ballast water management, bridge painting, stream crossings for logging roads, and seawall construction.

3.0 Freshwater and Oceans Planning

Freshwater and oceans planning activities involve the integration of fish habitat objectives with fish production objectives and the consideration of these in other uses of water. Through participation in planning processes, consensus can be achieved or denied, and habitat requirements can then be factored into other uses of land and water.

Regional Highlights

Examples of regional activities in this area during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- Collaborated with federal, provincial and municipal agencies, industry, aboriginal groups and other non-government organizations in the development of integrated forest ecosystem management plans for several forestry management districts in Newfoundland and Labrador;
- As a partner of the Western Newfoundland Model Forest, Habitat staff worked with 17 other groups to ensure the sustainable management of forest resources;
- Participated in urban and municipal planning exercises to incorporate appropriate habitat protection measures into their plans;
- Represented the Department on several Environmental Advisory Groups for projects such as Argentia Remediation and Davis Inlet Relocation; and

- Participated in a multitude of internal and external committees including oceans planning initiatives pertaining to the development of Large Oceans Management Areas in the Newfoundland Region.

Maritimes

- Partnered with the Department of National Defence at the Canadian Forces Base Gagetown, in New Brunswick, in development of a long-term strategy to restore habitat and achieve fish habitat objectives for the area; and
- Supported the work of the James River Watershed Planning Board in Nova Scotia. This Board is made up of partners from the Town of Antigonish, industry, the public and regulators. They manage the watershed area for the Town of Antigonish to maximize water quality and minimize the impact on the environment in the watershed area.

Quebec

- Continued to participate in the two components of the Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) that deal directly with fish habitat enhancement: the "Community Involvement" component, and the "Biodiversity" component. These committees are composed of stakeholders from the resource and environmental management sectors of the federal and provincial governments.
- Participated in various interdepartmental committees, such as the Environmental Assessment Issues Table and the Interdepartmental Committee on Environmental Assessment, composed of various federal authorities involved in environmental assessment in Quebec.
- Participated in many integrated coastal zone management projects in the Magdalen Islands, in the Gaspé Peninsula and on the North Shore involving federal and provincial government departments, municipalities, industries, Aboriginal communities and various stakeholders.
- Participated in the development and the implementation of the Saguenay-St. Lawrence Marine Park Ecosystem Conservation Plan in which many stakeholders from the federal and Quebec government departments participate.

Central and Arctic

- Participated with aboriginal communities in the Western Arctic to develop valued ecosystem components for conservation and protection of fish and fish habitat. Cooperative effort is geared towards establishing long-term funding to manage cumulative effects of development in the Northwest Territories.
- Participated on the Cumulative Effects Management Association for the Oil Sands Region in Alberta.

- Contributed in-kind and financial support for four major watershed planning initiatives in Ontario. The integrated resource management plans will provide a comprehensive approach to managing aquatic resources.

Pacific

- Continued to collaborate with BC Hydro and stakeholders to develop Water Use Plans (WUPs) as a condition of existing provincial water use licences for hydroelectric power. WUPs have been completed for the Alouette, Stave, Bridge/Seton, Cheakamus, Seven Mile and Jordan facilities. All of these plans call for operating changes that should significantly improve fish habitat productive capacity.
- The Canada and British Columbia Agreement for the Management of Pacific Salmon Fishery Issues (1997) committed both governments to work jointly in watershed-based fish production planning processes. Pilot Watershed-based fish sustainability planning projects include the Skeena, Salmon, Nimpkish, Taku, Morice, and Bella Coola watersheds. Phase II of the plan awaits funding.

4.0 Habitat Enhancement

Fisheries and Oceans Canada seeks to achieve its policy objective of "net gain" in the productive capacity of fish habitat by supporting conservation and voluntary organizations as well as others interested in restoring and developing fish habitat. Examples include rehabilitating streams, eliminating or controlling exotic species, and removing human-made barriers.

Regional Highlights

Examples of regional activities in habitat enhancement during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Maritimes

- Coordinated a partnership of governments, industry and community groups proposing to neutralize the acidity of the Salmon River in Nova Scotia through the use of calcium kiln dust, a by-product of the cement-making process.
- Partnered with the Petitcodiac Watershed Monitoring Group and the Sentinelles Petitcodiac Riverkeepers on the Halls Creek Watershed Rehabilitation Project in New Brunswick, providing technical advice on removing hazardous debris, conducting a habitat survey, identifying pollution sources, and preparing a restoration plan.

- Continued to work with community partners in the pilot project launched in 1997 to restore and manage the River Denys watershed on the Bras d'Or Lakes in Nova Scotia, where activities included habitat restoration in the upper watershed by a stewards group, water sampling, habitat mapping and shoreline surveying.

Quebec

- Through its involvement in the SLV 2000 Action Plan, DFO has provided technical, scientific and financial assistance which has made it possible to conduct various studies or to take measures to enhance fish habitat.
- Current data regarding the habitats, resources and uses of the Gaspé Bay were indexed and mapped in order to circulate information among the population and foster a more sound management of the bay as a whole.
- A follow-up campaign on the Bonaventure barachois focused on precise biophysical parameters in order to assess environmental modifications due to restoration measures implemented at the end of the 90s. A report on this subject will be produced during the winter of 2003.
- In Saguenay, research on locating the principal rainbow smelt spawning area continued in order to effectively protect this critical habitat. The results strongly suggest that the next steps carried in 2002 will lead to achieving the objective of this initiative.
- In the Magdalen Islands, various activities enabled the characterization and the improvement of the coastal areas of the lagoons. For example, the clean-up of the banks of the lagoon of Havre-aux-Basques and Grande-Entrée and the various steps taken to clean up Petite baie and Baie du Bassin.

Central and Arctic

- Administered approximately $200K of a fish habitat compensation fund established as a condition of a subsection 35(2) authorization issued to BHP Billiton for the Ekati Diamond Mine in the Northwest Territories. The fund, initially established with $1.5M, is to be used to fund habitat restoration and enhancement projects in the Northwest Territories, to offset habitat losses associated with the diamond project.
- Participated on the Brokenhead River Restoration Committee in Manitoba and the Bow River Fish Habitat Protection and Enhancement Project in Alberta. A fisheries enhancement evaluation for the Brokenhead River was conducted and the Committee determined the top five priority sites would be restored in the coming year. Important reaches within the Bow River were identified for enhancement.
- Involved in the review of the Oshawa Second Marsh restoration project proposed in Ontario. This project will result in a net gain of 5, 530 square metres of fish habitat that will be created by providing a more direct migration corridor for salmonids to access

headwater spawning habitats. The new channel will have added habitat features and a fishway constructed to facilitate access of other fish species.

Pacific

- About 36,000 m2 of riffle/pool and 20,000 m2 of slough rearing habitat were restored by installing a culvert at Steinhoe Creek near Terrace to restore access for salmon for the first time in over 90 years. CN Rail paid for all project costs, an estimated $350,000.
- Within the Kamloops City limits, three levels of government, First Nations, a Community Stewardship Group and private landowners cooperated to re-plant and fence over six kilometres of river bank on the North and South Thompson Rivers.

5.0 Community Outreach and Stewardship

The Community Outreach and Stewardship Key Activity focuses on involving whole communities in the conservation, protection and enhancement of fish habitat. Communities are typically comprised of business and industry, non-governmental and voluntary organizations, Aboriginal people, government agencies including the education sector, and individual citizens.

Stewardship of fish and fish habitat involves raising awareness and understanding, education, taking action to conserve and restore fish habitat, monitoring and reporting on both the status of fish and fish habitat and on the recognition of successes.

It is recognized in the Habitat Policy that fish habitat cannot be conserved and protected without the active involvement of all Canadians and sectors of society. Thus, DFO has identified the establishment of formal partnering agreements with key stakeholders as one of four priorities for the renewal of the Habitat Management Program (along with streamlining the regulatory process, national consistency and balanced implementation of the Habitat Policy).

A summary of DFO's partnering and stewardship activities for the management of fish habitat in Canada is provided in this section.

National Highlights

National Headquarters (NHQ) and Regional Community Outreach and Stewardship activities for 2001-2002 are organized below under three of the strategic directions found in the Habitat Policy, as well as under partnering.

In fiscal year 2001-2002, there were two areas of focus for NHQ community outreach and stewardship activities. The first was on the completion of the *National Fish Habitat Stewardship Action Plan* that arose from the Blueprint Initiative, assuring that it was aligned with the Canada Wide *Stewardship Action Plan* called for by the federal, provincial, territorial Ministers at their September 2001 meeting of Joint Resource Councils. The second was the completion of a partnering framework and strategy.

The purpose of the *National Fish Habitat Stewardship Action Plan* is to provide a framework to promote a consistent approach to fish habitat stewardship across Canada. It is meant to identify DFO's national and regional responsibilities in engaging and enabling Canadians to be responsible for conserving, restoring and developing Canada's fish habitat. It includes prototypes of national and provincial habitat stewardship web portals that enable the effective and efficient sharing of stewardship information and experience across Canada. The Plan is to be presented for approval at the next meeting of Ministers in September 2002.

5.1 Public Information and Education

In order to advance involvement in the conservation and protection of fish habitat, DFO produces a variety of public awareness and education information products and materials in cooperation with stakeholders for use by the media, the public, schools, and sponsors for conferences, seminars, workshops and symposia.

In 2001-2002, NHQ, in partnership with EC and others, supported the *Pan Canadian Network of Faculties of Education Supporting Stewardship for Sustainability Education.* This included the preparation of a business plan for the development and implementation of *The National Stewardship for Sustainability Schools Recognition Program* identified under the Blueprint Initiative. Work was also begun on the development of a Habitat Management and the *Fisheries Act* publication and on an information kit on DFO's Habitat Management and Navigable Waters Protection Programs.

5.2 Partnering

As reported in the 2000-2001 Annual Report, a key challenge for the Habitat Program is developing effective partnerships to get the most value added results, given budgetary constraints and the vast range of potential partners. As noted above, partnering was identified as one of the Program's priorities for 2001-2002 and beyond, with particular attention being given to the establishment of formal agreements in the form of Memoranda of Understanding (MOUs) and Protocols with provinces, territories and industry on the management of fish habitat.

MOUs identify priority areas for collaboration (e.g. regulatory compliance, integrated watershed planning, stewardship) and establish a governance structure to plan and report on their implementation. Separate Protocols are developed for each priority area identified in the MOU and define the roles and responsibilities as well as processes and procedures that the parties will undertake to implement the MOU. While federal, provincial and territorial MOUs are most often signed bilaterally on behalf of Canada and the province or territory, Protocols normally include all the key stakeholders with responsibilities for the particular activity.

National Headquarters coordinated the development of a national Partnering Strategy and Framework along with the development of "Guidelines for Federal-Provincial-Territorial (FPT) Agreements on Fish Habitat Management". DFO and the provincial/territorial members of the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers Freshwater Fisheries Task Group worked closely to develop a common vision and cooperative framework for collaboration on fish habitat management. A template for FPT MOUs to be included in the Guidelines document was discussed with provinces and territories. Even though the Guidelines document was not yet completed, the draft template for MOUs proved to be very useful to regions and provinces/territories beginning to negotiate MOUs.

Workshops and other preparatory work to establish MOUs on the management of fish habitat with key industry sectors also intensified in 2001-2002, with an MOU with the Canadian Electricity Association being the most advanced, closely followed by work with the Forest Products Association of Canada and Ducks Unlimited Canada.

Regional Highlights (Public Information and Education and Partnering)

Examples of regional activities in this area during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- Provided educational presentations to local schools and industry groups to build awareness and understanding of fish habitat conservation, restoration and development. Activities included the launch of the "Oceans as Habitat" exhibit and a poster & T-Shirt contest entitled "Habitat, Yours to Protect" for primary and elementary school children.
- Partnered with various groups to develop interpretative trail signage for a number of projects including: Discovery Trail, Grand Concourse Authority, Conne River and Main Brook.
- Held consultations with local angler associations on the development of a proposed bridge across the Lower Humber River.

Maritimes

- Conducted public information and educational programs for a range of groups including forest companies, universities and livestock owners.
- Supported the work of the Ministerial Special Advisor on consultations regarding fish passage at the Petitcodiac River Causeway in New Brunswick.
- Led public consultations on the City of Fredericton's proposal for the construction of water and sewer lines crossing of the Saint John River.

Quebec

- Deployed a new work team which focuses on the protection of fish habitat. The team's mandate is to increase education and awareness among the general public and the proponents on fish habitat, to establish relationships with industries and municipalities to improve compliance with the provisions of the *Fisheries Act* and to seek partners sharing similar interests.
- To celebrate Oceans Day, various public information activities were held to highlight the contribution of volunteer organizations in the conservation and enhancement of the marine environment. Approximately fifteen non-profit organizations from maritime areas of Quebec gained visibility in regional weekly newspapers as well as on radio and television.
- Over 1,125 young students from approximately twenty elementary schools in the maritime areas of Quebec took part in the activities conducted by Explos-Nature, a non-profit organization engaged in education about the marine environment conservation within the program *La mer en fugue*.
- Published a column on the marine environment and the marine protected area project (MPA) of Manicouagan by the Technical Committee for the establishment of the MPA. Twenty-three (23) articles were published in the weekly newspaper, *Objectif Plein-Jour*, to inform the local population on various aspects of the project.
- In partnership with the Quebec Wildlife and Parks Corporation, a brochure on the economic, social and ecological importance of fish habitat conservation was produced. Entitled "*Le poisson dans tous ses habitats*", it will be published in 2002.
- Consulted representatives of the various regions and communities involved with the preliminary management plan of the MPA of Manicouagan.

Central and Arctic

- Continued to develop various brochures and series of fact sheet to provide educational and background information to proponents and the general public. More information is available in the region's Supporting Document.

- Participated in and supported numerous watershed stewardship programs in Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta.
- Developed various outreach products such as the Dock and Shore Primer, the Shore Calendar, websites and posters for mass distribution to promote the conservation and protection of fish habitat.

Pacific

- Produced two more issues of its popular Habitat Enforcement Bulletin on charges, convictions, and case law developments. This news bulletin has now been expanded to a national DFO publication.
- The first ever Horsefly River Salmon Festival was held in September 2001. Hosted by the community of Horsefly, the event was supported by many businesses and agencies, including DFO.
- The Habitat Auxiliary in Salmon Arm developed and distributed an information package for local realtors on the functions of streams and lakes as fish habitat, and the referral process DFO uses to review private land development proposals.
- Fiscal year 2001-2002 was the fourth year of the five-year regional $35 million Habitat Conservation and Stewardship Program (HCSP), implemented in June 1998. Over one hundred "stewards" were hired by Community Partners using HCSP funds and deployed in communities across British Columbia and the Yukon. Most of the stewards are residents established within their community.
- Participated in a Recovery Team of technical experts focussing on recovery of White Sturgeon, and with an Action Planning Group of interested stakeholders, to seek solutions. White Sturgeon populations in the Nechako and Columbia rivers are likely to become extinct without substantial intervention.
- The region began meetings with the N'laka'pamux First Nation to develop a comprehensive fisheries agreement; and with the Stl'atl'imx First Nation and BC Hydro to develop a formal Technical Working Group to coordinate future fisheries planning and projects.

6.0 Scientific Support

Timely, relevant data, information and advice are essential to ensure that the activities of the Program are based on sound science.

National Highlights

Environmental Science is a Headquarters coordinated Program that is delivered by the regional Environmental Science managers and scientists.

The mandate of Environmental Science is to generate knowledge through research; to collect, assess, and interpret scientific information from diverse domestic and international sources; and, to integrate data, information and technology into useable services, products and advice, including risk management advice, for policy and program decision makers - foremost for Habitat Management and Oceans Management.

In the case of Habitat Management, Environmental Science is responsible for leading in all aspects of science management and science delivery in support of the habitat management program. Environmental Science identifies scientific aspects of habitat issues, sets science priorities, manages science programs, leads the collection, analysis and integration of information from a variety of internal and external sources, and manages partnering initiatives with other sectors, agencies, universities, as well as national and international agencies.

Regional Highlights

Examples of regional activities in this area during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- Participated in a research program aimed at evaluating the production characteristics of a compensation channel constructed within the Rose Blanche Hydroelectric Project.
- Developed a Habitat Monitoring Database to among other things, evaluate the effectiveness of prescribed mitigative measures.
- Monitored construction of the Trans Labrador Highway (Red Bay to Cartwright) and the fish bypass system at the Grand Falls hydroelectric power canal, designed to prevent entrainment of Atlantic salmon smolts.

- Conducted several projects aimed at improving DFO's understanding of the productive capacity of near shore habitats in the marine environment. A summary of individual projects is provided in the region's Supporting Document.

Maritimes

- Continued to work with industry to monitor the Maritimes & Northeast Pipeline Compensation Projects, as well as other habitat restoration projects in the region.
- Conducted various scientific research studies on:
  - ⇨ impacts of mobile fishing gear on fish habitat;
  - ⇨ environmental impacts of salmon sea-cage culture;
  - ⇨ fate, distribution and biological effects of contaminants in the coastal zone;
  - ⇨ offshore oil and gas impacts; and
  - ⇨ deepwater marine habitats of the Gully (located near Sable Island).
- Worked with the Marine Environmental Science Division to develop a Decision Support System for use in assessing aquaculture sites.

Quebec

- Continued to study the impact of disposal of dredged sediments on fish, fish habitat and benthic fauna. The objective of these studies is to develop reliable methods for assessing the loss of fish and benthic productivity associated with the impact of the disposal of dredged sediments.
- Analysed several design and installation trials of artificial lobster reefs carried out over the last 35 years. The goal was to highlight the important elements to be considered in the choice of site, design, implementation as well as follow-up of these facilities.
- Undertook a study in the Cascapedia Bay in the Gaspé Peninsula in order to understand the effects of mussel culture on the marine environment. Two sites using different culture methods will be compared to control sites to verify how these activities affect the environment and the composition of its communities.
- Conducted research to develop coastal marshes bioremediation methods in Sainte-Croix-de-Lotbinière in the fluvial portion of the St. Lawrence and in Conrod's Beach in Nova Scotia. These projects involve conducting field trials of shoreline bioremediation after an oil spill under controlled conditions.
- Continued work that assesses the impact of the Iceland scallop fishery on the benthic habitat of the St. Lawrence. A better understanding of the effects of this fishery will allow more effective management concerning environmental conservation.

Central and Arctic

- The Western Arctic Area supported bull trout habitat utilization research conducted by a Masters student from the University of Manitoba.
- A ten-year monitoring program, initiated in 1998, on the effectiveness of stream habitat compensation efforts at the BHPB Ekati Diamond Project saw its fourth year of monitoring during the summer of 2001.
- Habitat engineering staff, in partnership with Alberta Environment, is developing a scientifically defensible means of extrapolating Instream Flow Needs data from surveyed streams to un-surveyed streams.

Pacific

- Continued to develop a scientifically defensible protocol for indicators of marine environmental quality, to be used by volunteer Habitat Stewards. Data from a three-year trial of the Shorekeepers protocol was audited to determine scientific rigor. Data from a three-year "Reefkeepers" project was assessed and presented at an international workshop at the Institute of Ocean Sciences.
- Presented and published a Working Paper on the scientific defensibility of the Province of British Columbia Performance Based Standards for regulating aquaculture. The paper concluded that no single performance parameter would be adequate to measure the impact of waste from salmon net-pen farms.
- Reviewed population levels in marine mammals. Results indicate that unexpectedly high levels of persistent organic pollutants from certain Pacific Region waters are found in marine mammals. One conclusion is that marine mammals serve as excellent "early warning" species on marine ecosystem quality. Another conclusion is that certain populations of killer whales found in British Columbia waters are amongst the most contaminated marine mammals found anywhere.

7.0 Information Management

National Highlights

Habitat Systems - Habitat Referral Tracking System

Further development of the Habitat Referral Tracking System (HRTS) continued in fiscal year 2001-2002. The HRTS is used by Habitat biologists and administrators across the country to record information and actions taken on requests (referrals) received either directly from a proponent or indirectly from a provincial or other agency with respect to

proposed works or undertakings which may affect fish or habitat. The system is also used by Habitat Management to register information on the Federal Environmental Assessment Index, as required by CEAA, and is available to the public via the Internet.

The addition of 148 new Habitat users and an additional 74 users from other programs/sectors in DFO, brings the total number of system users at the end of fiscal year 2001-2002 to 809.

Activities related to the development of HRTS include:

- Implementation of Phase II of the three year system re-development plan of the HRTS. This version incorporated numerous user-defined changes and enhancements. Major new features include:
  - ⇨ Web-Based Mapping – a web-based mapping tool developed for the HRTS that provides users the ability to geo-reference referrals;
  - ⇨ Photo Module – a module that provides users the ability to add photographs to project files;
  - ⇨ Referral Calendar – a new module that links calendar items to specific project files;
  - ⇨ Creation of an electronic link to the Canadian Coast Guard's Navigable Waterways Database System; and
  - ⇨ Document Linking - a function that enables users to link electronic documents to project files.
- Continued work on focus groups and user sessions to determine additional changes and enhancements for completion of Phase II of the re-development project for fiscal year 2002-2003.
- Initial planning work on Phase III of the re-development project, which will include major system architecture and database changes, will continue with a first release and implementation in fiscal year 2003-2004.

Habitat's Intranet and Internet

Providing timely, accessible and reliable information to the public and Habitat Management staff are key elements to improving efficiency within the National Habitat Management Program. It is also important to help raise awareness and understanding of the importance of fish habitat to all Canadians. The National Habitat Management Program's Intranet and Internet sites were designed, developed and released in fiscal year 2001-2002 to help meet these objectives.

The Intranet Site provides information to national and regional Habitat Management staff. In addition to providing daily administrative and service tools (translation, postal, library, travel, financial information), the Intranet provides information on programs, committees and

activities to assist in keeping all staff informed of Habitat Management issues on a national level.

The Internet site provides the public with easily accessible information on Habitat Management issues, related legislation and regulations, guidelines and fact sheets, community involvement activities, and contacts for national and regional offices. The site also provides information to the public that will assist them in meeting the habitat provisions of the *Fisheries Act* when carrying out works in or around water.

Regional Highlights

Examples of regional activities in this area during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- Habitat staff participated in the Stream Crossing Inventory Project in partnership with other government departments and industry. The main objective of this project is to provide an inventory of stream crossings on resource access roads in order to assist Habitat staff with resource planning and environmental monitoring initiatives.
- Habitat staff maintained and updated the Newfoundland Freshwater Inventory, a Geographic Information System that delivers fish habitat-related information through a customized interface, and initiated a similar freshwater inventory for Labrador.
- Staff also updated and maintained the regional intranet site for use in promoting the Habitat Management Program thorough the inclusion of newsletters, fact sheets, publications, etc. from the Newfoundland Region. The digital photo database was also updated and maintained.

Maritimes

The region had a number of information management initiatives that related to the rollout of the Habitat Blueprint:

- A needs analysis was completed to identify the technical information management skills and abilities that would aid the Division in better using information technology in their day-to-day business.
- Ongoing work continued on a prototype internet site that would provide project proponents with detailed information on the application process for works in and around water, and on how to design projects in such a way to minimize the impacts of these projects on fish habitat. The Proposal Assistant for Nova Scotia attempts to provide a single-point-of-entry for people wishing to learn about the requirements from DFO and other Nova Scotia provincial departments.

Quebec

- Over one hundred requests for information were answered using the Fish Habitat Management Information System (FHMIS), a geomatics information system covering the coastal areas of the marine St. Lawrence and northern Quebec.
- The staff regularly updated the data provided by the FHMIS and also worked on the development of a possible partnership with the Quebec Wildlife and Parks Corporation for the mapping of critical habitats in the St. Lawrence. This project will extend our knowledge to fresh water habitats.

Central and Arctic

- A working protocol for data sharing with the Province of Manitoba is being developed. This will allow the sharing of data and the development of a Geographic Information System (GIS) to support decision-making by fisheries management staff. Provincial databases are currently being converted into a GIS compatible database.
- A guidance document was prepared to accompany the existing interactive web-based software program called the Habitat Alteration Assessment Tool. This tool was developed to assist in the quantification of fish habitat area losses associated with infilling projects in the Great Lakes and fish habitat gains associated with enhancement and creation.

Pacific

- Developed and deployed "Mapster", an internet-based mapping application that provides internal and external user access to over 135 layers of fish habitat and species spatial data.
- A Habitat Steward (funded through the Habitat Conservation and Stewardship Program), working with the Victoria Capital Regional District, developed a web-based Sensitive Habitat Atlas. The atlas is available to municipal planners and the public, providing a "one stop" access point for land, water, and natural resource information.

8.0 Program Management

Sound program management is critical to strengthening the National Habitat Management Program. Program management tasks include business and work planning, training, managing financial and human resources and tracking and reporting on program performance.

National Highlights

8.1 National Training Program

Building upon the National Habitat Blueprint Initiative that began in 1999, the Habitat Programs Branch produced the following results:

- Outlined the structure and content of the Habitat Training Program and identified the need to increase its staff capacity.
- Coordinated cross-Canada training for approximately 230 staff on the core training modules. These consisted of an introduction to Habitat Management, an introduction to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA), and the legal framework in which Habitat Management Works. These courses were given and an evaluation process was put in place to assess the training delivery and content.
- Completed a guide entitled "CEAA GUIDE: Applying the *Canadian Environmental Assessment Act* for the Fish Habitat Management Program". This guide was developed with the goal of providing a clear and concise document to explain the requirements of CEAA for Habitat Management staff. The Guide was completed and provided to staff in early 2001 and was subsequently placed on the Department's internet site for easy access at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/guidelines-conseils/guides/ceaa/index_e.asp>. The unique features of the Guide include stand-alone appendices for key steps of CEAA. When the amendments to CEAA come into force, appropriate revisions will be required to this guide to render it up-to-date with those regulatory changes.

8.2 Performance Management Framework

Fisheries and Oceans Canada produced its first High-level Performance Report (November 2001). This report covers 19 high level performance indicators, and invites review of the performance measures in particular, and how to develop an effective performance management regime for DFO in general. Two performance measures are of particular interest within the Habitat Management Program enforcement activities and no net loss of habitat. The report anticipates that specific business lines will develop their own sector-level

indicators. Performance indicators are being developed for the Habitat Management Program to reflect its particular mandate. The National Habitat Management Training Program must be responsive by establishing indicators for habitat management training.

Regional Highlights

Examples of regional activities during fiscal year 2001-2002 are highlighted below. Details are provided in Supporting Documents available electronically at <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland

- A Training Module aimed at increasing awareness and understanding of fish habitat and explaining how CEAA relates to aquaculture projects was developed and presented to advanced aquaculture students at Memorial University's, Marine Institute.
- A comprehensive training program aimed at increasing awareness and understanding of fish habitat was developed by Habitat Management staff and presented to Fishery Officers. A modified version of this training session was provided to environmental monitors hired by the Labrador Inuit Association and the Innu Nation as well as DFO's fishery guardians.
- Habitat Management staff developed a comprehensive training presentation to outline regional policies and programs concerning the conservation and protection of fish and fish habitat pertaining to forestry-related activities. This training was provided to various employees in the forestry sector.

Maritimes

- An initiative was launched to stimulate partnerships between Habitat Management and Navigable Waters Protection and Conservation and Protection. A workshop was held to promote communication and discussion between divisions, and to develop recommendations on how to work better together. This work was used in the development of a National DFO cross-delivery initiative.
- Two strategy sessions for Habitat staff were held to review the existing organization and to develop strategies for adjusting to the shift of responsibilities from a single Maritimes Region to one with independent Maritimes and Gulf Regions.

Central and Arctic

- Developed and presented training modules for Biologists, Fishery Officers, and Navigation Protection Program staff, aimed at increasing awareness and understanding of fish habitat and assisting them in the delivery of Area programs including, Navigable Waters and Habitat Management.

- Provided staff with training courses in basic habitat enforcement relating to Inspector or Guardian status (under section 36 of the *Fisheries Act*).
- A Cumulative Effects Assessment workshop was developed specifically for DFO Fish Habitat Management staff to improve their knowledge of cumulative effects when reviewing projects under CEAA.

Pacific

- A newly opened office in Nelson British Columbia, housing four Habitat Management staff will serve the south-east portion of the Interior Area.
- Two Pacific Region Habitat Management staff members participated in a national team to re-design the regulatory process of the department's Habitat Management and Navigation Protection Programs, linking them for increased efficiency.
- Two habitat enforcement-related training sessions were delivered: Regional Habitat Enforcement in Kamloops (a three-day course on *Fisheries Act* habitat enforcement legalities and compiling a court brief); and Harmful Alteration, Disruption or Destruction, in Victoria (a pilot course with a field component on investigating offences under section 35 of the *Fisheries Act*).

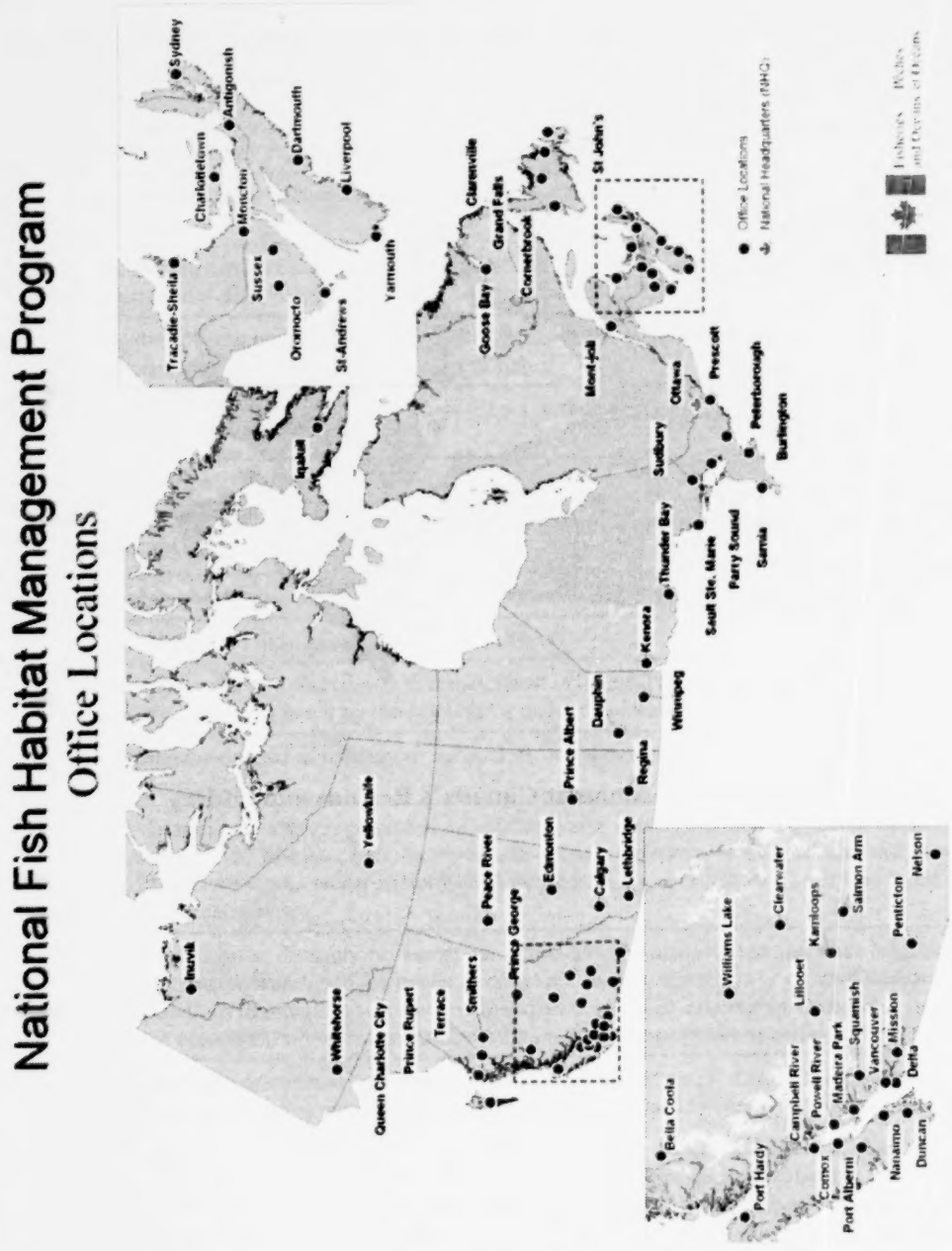

Map 1: National Fish Habitat Management Program's Offices Locations

Map 2: Environment Canada's Regions and Offices

Annex 1

Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions, *Fisheries Act*

Section	Intent
20	The Minister may require fishways to be constructed.
21	The Minister may authorise payment, order construction or removal or require fish stops or diverters for fishways.
22	The Minister may require sufficient flow of water for the safety of fish and flooding of spawning grounds as well as free passage of fish during construction.
26	Prohibits obstruction of fish passage through channels, rivers and streams. Also, the Minister may authorise devices to prevent the escape of fish.
27	Prohibits the damage or obstruction of fishways, the impediment of fish to fishways and nearby fishing.
28	Prohibits the use of explosives to hunt or kill fish.
30	The Minister may require fish guards or screens to prevent the entrainment of fish at any water diversion or intake.
32	Prohibits the destruction of fish by any means other than fishing.
34	Definitions used throughout sections 35 to 42.
35	Prohibits works or undertakings that may result in harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat, unless authorised by the Minister or under regulations.
36	Prohibits the deposit of deleterious substances into waters frequented by fish, unless authorised under regulations.
37	The Minister may request plans and specifications for works or undertakings that might affect fish or fish habitat. The Minister may, by regulations or with Governor-in-Council approval, make orders to restrict or close works or undertakings that may harmfully alter fish habitat or lead to the deposit of deleterious substances.
38	Gives the Minister the authority to appoint inspectors and analysts and describes inspectors' powers, including entry, search and the power to direct preventive, corrective or cleanup measures. Provides for regulations that require reporting of abnormal deposits of a deleterious substance or substances that occur in contravention of the general prohibition, regulations or site-specific authorisations.
40	Sets out penalties in case of a contravention of: sections 35 or 36; failing to provide information or to undertake a project in compliance with s.37; or failing to make a report or to otherwise comply with s.38.
42	Those causing the deposit of deleterious substances in waters frequented by fish are liable for costs incurred by Her Majesty. Also, the Minister shall prepare an annual report on administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* as well as a statistical summary of convictions under s.40.
43	The Governor in Council may make regulations for carrying out the purposes and provisions of the *Fisheries Act*, including habitat protection and pollution prevention.

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Rapport Annuel au Parlement

sur

Ministère des Pêches et des Océans

Direction de la gestion de l'habitat

pour la période allant du

1er avril 2001 au 31 mars 2002

L'administration et l'application des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

Canada

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

SUR L'ADMINISTRATION ET L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR LES PÊCHES* RELATIVES À LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Publié par :

Direction communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2004
N° cat. Fs1-57/2002F
ISBN 0-662-75536-9

Site web : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>

Imprimé sur du papier recyclé

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

FEB 25 2004
FEV

Monsieur William Corbett
Greffier de la Chambre des communes
Pièce 228-N, édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2001-2002.

Conformément aux exigences de la Loi, ces exemplaires doivent être déposés à la Chambre des communes et pour fins de références devant le Comité permanent des Pêches et des Océans.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Geoff Regan

Pièces jointes

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

FEB 25 2004
FÉV

Monsieur Paul Bélisle
Greffier du Sénat
Pièce 183-S, édifice du Centre
Sénat
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2001-2002.

Ces exemplaires doivent être déposés au Sénat, conformément aux exigences de la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Geoff Regan

Pièces jointes

Canada

Table des matières

1.0 Introduction 1

1.1 Fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson .. 2
1.2 Politique de gestion de l'habitat du poisson 3
1.3 Le Programme national de gestion de l'habitat 4

2.0 Réglementation 7

2.1 Examen de propositions de développement (soumissions) 8
2.2 Respect et application des règlements 10
2.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution 14
2.4 Évaluations environnementales 16
2.5 Règlements, politiques et directives 19

3.0 Planification de la gestion des eaux douces et des océans 21

4.0 Amélioration de l'habitat 23

5.0 Participation de la collectivité et intendance 25

5.1 Sensibilisation et éducation du public 26
5.2 Partenariats 27

6.0 Soutien scientifique 30

7.0 Gestion de l'information 34

8.0 Gestion du programme 37

8.1 Programme national de formation 37
8.2 Cadre de gestion du rendement 38

Carte 1 : Emplacements des bureaux du Programme national de gestion de l'habitat du poisson 41

Carte 2 : Régions et bureaux d'Environnement Canada 42

Annexe 1 Dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution 43

1.0 Introduction

La *Loi sur les pêches* précise des dispositions relatives à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson, entre autres pour interdire les modifications négatives de l'habitat du poisson (dispositions relatives à la protection de l'habitat) et le déversement de substances nocives dans les eaux de pêcherie (dispositions relatives à la prévention de la pollution). Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de l'administration et de l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches*, alors que c'est Environnement Canada (EC) qui s'occupe de l'administration et de l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution.

La *Politique de gestion de l'habitat du poisson*[1] de 1986 (Politique de gestion de l'habitat) oriente l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches* par la mise en oeuvre de stratégies qui appuient la conservation et la protection de l'habitat du poisson tout comme sa remise en état et sa mise en valeur.

Au sein du MPO, le Programme de gestion de l'habitat du secteur des océans et La Direction de la conservation et de la protection (DCP) de la gestion des pêches, avec l'appui du secteur des sciences, se partagent la prestation quotidienne des activités liées à l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat.

Conformément au paragraphe 42.1 de la *Loi sur les pêches*, le ministre de Pêches et Océans doit présenter au Parlement un rapport sur l'administration et l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* (rapport annuel au Parlement), le plus tôt possible après la fin de chaque exercice financier. Ce rapport donne au MPO, à EC et à leurs partenaires l'occasion de faire connaître leurs réalisations quant à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson de même qu'à sa remise en état et à sa mise en valeur. Ce rapport permet aux membres du Parlement et au public de constater les modalités de collaboration entre divers partenaires en vue de contribuer à la productivité et à la santé des habitats halieutiques et d'appuyer les pêches dans les eaux canadiennes. Il s'agit du 11[e] rapport annuel déposé au Parlement.

Le contenu du rapport annuel au Parlement a évolué au fil des ans et continuera dans cette foulée au fur et à mesure de l'élaboration et de la mise en place de mesures qui reflèteront les efforts à l'échelle gouvernementale toute entière en vue d'améliorer ses rapports au peuple canadien sur le rendement de ses divers programmes.

[1] On trouvera la Politique de gestion de l'habitat du poisson à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp>.

Ce rapport présente un sommaire des activités clés de l'exercice financier 2001-2002 (1er avril 2001 au 31 mars 2002). L'introduction fournit les renseignements suivants :

- l'historique du fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson;
- un résumé de la Politique de gestion de l'habitat du MPO; et
- un aperçu du mandat et des activités du Programme de gestion de l'habitat du MPO et du Programme de prévention de la pollution d'EC.

La suite du rapport décrit les faits saillants des réalisations du Programme national de gestion de l'habitat du MPO et du Programme de prévention de la pollution d'EC classés en fonction des activités clés décrites dans la Politique de gestion de l'habitat.

On trouvera des renseignements complémentaires sur les activités des deux programmes à l'échelle nationale et régionale dans les documents d'appui qui se trouvent sur le site Web du MPO à l'adresse suivante :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

1.1 Fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson

Le gouvernement fédéral répond à ses responsabilités constitutionnelles en matière de pêcheries en eaux douces et marines dans le cadre de la *Loi sur les pêches*. La Loi précise les dispositions qui permettent au gouvernement fédéral de prendre des décisions relatives à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson, en particulier dans l'article 35, afin de soutenir les ressources halieutiques en eaux douces et marines qui procurent aux Canadiens des avantages économiques et sociaux importants. D'autres articles de la *Loi sur les pêches* assurent la protection du poisson (p. ex., les articles 20, 21, 22 et 32), permettent au ministre de nommer des inspecteurs et des analystes; décrivent les pouvoirs des inspecteurs (notamment entrée, perquisition et ordonnance de mesures préventives, correctrices ou de nettoyage); décrivent les infractions et les pénalités; et déterminent la responsabilité en cas de dépôt de substance nocive.

Selon la *Loi sur les pêches* (paragraphe 34.1), la définition d'habitat du poisson regroupe : « frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie des poissons. »

On considère la *Loi sur les pêches* comme l'un des éléments les plus forts de la loi canadienne dont on peut se servir pour conserver et protéger l'écosystème aquatique. La liste des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution se trouve à l'Annexe 1.

L'article 35, principale disposition de la Loi visant à protéger l'habitat, interdit d'exploiter tout ouvrage ou entreprise qui pourrait entraîner la détérioration, destruction ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins d'une autorisation du ministre des Pêches et des Océans ou conformément à un règlement de la Loi :

(1) « Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. »

(2) « Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux personnes qui détériorent, détruisent ou perturbent l'habitat du poisson avec des moyens ou dans des circonstances autorisés par le ministre ou conformes aux règlements pris par le gouverneur en conseil en application de la présente loi. » (Article 35, *Loi sur les pêches*.)

L'article 36, principale disposition relative à la prévention de la pollution, interdit le dépôt de substances nocives dans les eaux où vivent des poissons, à moins d'une autorisation émise en vertu de règlements conformes à la *Loi sur les pêches* ou une autre loi fédérale.

L'administration et l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches* sont du ressort d'Environnement Canada. L'article 36 lui donne l'autorité de définir des substances « nocives », d'établir des limites relatives à leur rejet, d'élaborer des règlements et de nommer les personnes qui peuvent émettre des autorisations particulières à certains emplacements de même que les conditions dans lesquelles de telles autorisations peuvent être émises. Les règlements qui permettent le dépôt de certaines substances ont été établis conformément à l'article 36 (p. ex., effluents de pâtes et papier et de mines de métaux).

« Sous réserve du paragraphe 36(4), il est interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive ou d'en permettre l'immersion ou le rejet dans des eaux où vivent des poissons, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux. »

1.2 Politique de gestion de l'habitat du poisson

La *Loi sur les pêches* donne de vastes pouvoirs susceptibles de conserver et de protéger l'habitat du poisson. Dans le cadre de l'administration des dispositions de la Loi relatives à la protection de l'habitat, le MPO est guidé par la Politique de gestion de l'habitat. Établie en 1986, la Politique précise un ensemble de stratégies réglementaires et proactives qui soutiennent en synergie les concepts du développement durable et de l'approche écosystémique. La Politique de gestion de l'habitat voit aussi à l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution qui sont exécutées et appliquées par EC.

L'objectif général de la Politique de gestion de l'habitat est « d'augmenter la capacité de production naturelle des habitats des ressources halieutiques du pays » (i.e., réaliser un « gain net » de l'habitat du poisson) en atteignant les trois but de conservation, de reconstitution et d'aménagement de l'habitat du poisson.

La Politique de gestion de l'habitat reconnaît en premier lieu que les objectifs liés à l'habitat doivent être reliés et intégrés aux objectifs de production du poisson. Elle reconnaît aussi que d'autres secteurs de l'économie ont un droit d'accès légitime aux ressources en eau. La Politique de gestion de l'habitat fait la promotion de la planification intégrée de la gestion de l'habitat, approche privilégiée pour assurer la conservation et la protection de l'habitat du poisson afin de soutenir la production halieutique tout en tenant compte d'autres usages.

Un élément clé de la Politique de gestion de l'habitat est le principe directeur « d'aucune perte nette » de la capacité de production de l'habitat du poisson à l'appui de l'objectif de conservation et qui s'applique quand des projets « d'ouvrages ou d'entreprises » entraînent une DDP de l'habitat du poisson. Avant d'émettre une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches*, le MPO met en application le principe « d'aucune perte nette », afin que toute perte d'habitat inévitable en raison d'un projet de développement soit compensée par une remise en état ou une amélioration d'autres habitats ou la création de nouveaux habitats. S'il est impossible de prévenir une perte inacceptable de l'habitat du poisson à l'aide de ces mesures, aucune autorisation ne peut être émise en raison de la Politique de gestion de l'habitat. En outre, lorsque des substances nocives nuisent aux poissons ou endommagent leur habitat, des mesures de compensation[2] ne sont pas une solution de rechange.

1.3 Le Programme national de gestion de l'habitat

Le mandat du Programme national de gestion de l'habitat vise la conservation et la protection dans les eaux douces et les océans du Canada de l'habitat du poisson valorisé par les Canadiens. Après la promulgation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*[3] (LCÉE) en 1995, le Programme a été chargé de mener des évaluations environnementales de projets de développement nécessitant des décisions réglementaires en vertu de lois administrées par le Ministère.

Les activités du programme sont réparties comme suit :

- réglementation;

[2] Voir dans le glossaire de la Politique de gestion de l'habitat la définition de compensation <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/gloss_f.asp>

[3] Pour une information plus détaillée, aller à l'adresse <http://laws.justice.gc.ca/fr/C-15.2/index.html>.

- planification de la gestion des eaux douces et des océans;
- amélioration de l'habitat;
- participation de la collectivité et intendance;
- soutien scientifique;
- gestion de l'information; et
- gestion des programmes.

Ces activités sont mises en oeuvre en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et l'industrie.

Des agents des pêches affectés par la DCP du MPO assurent la prestation des activités associées au respect et à l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat. Des scientifiques du Programme de sciences environnementales du ministère assurent le soutien scientifique qui comprend recherche, avis scientifiques et surveillance. Les autres activités sont du ressort du Programme de gestion de l'habitat du secteur des Océans.

Le programme s'intéresse surtout aux activités réglementaires, soit l'examen de propositions de développement (soumissions);le contrôle de la conformité; l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat dans la *Loi sur les pêches;* et la réalisation d'évaluations environnementales conformément à la LCÉE avant de prendre des décisions en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches* ou avant de délivrer un permis en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) ou de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (LONÉ).

Le personnel de l'administration centrale est responsable de la coordination globale de la prestation du programme. Il offre orientation et conseils stratégiques ainsi que des liens avec d'autres secteurs ministériels, des organismes intergouvernementaux nationaux, des ministères fédéraux, l'industrie et des organisations non gouvernementales.

Le personnel assure la prestation quotidienne du programme à partir de plus de 60 bureaux ministériels répartis dans six régions : Terre-Neuve et Labrador, Maritimes (parties du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse), Golfe (parties du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard), Québec, Centre et Arctique (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon).Voir la carte 1 qui se trouve à la fin du rapport.

Le 18 juin 2001, le ministre annonçait la création de la région du Golfe, ce qui a entraîné le déplacement de certains programmes ministériels qui sont passés de la région des Maritimes à la région du Golfe, notamment des programmes du secteur des Océans.

Même si le transfert des budgets a eu lieu de fait le 1er avril 2002, la région du Golfe avait assumé la responsabilité des évaluations en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la LCÉE quant aux sites d'aquaculture et du traitement des demandes faites dans l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que l'évaluation environnementale reliée au pont-jeté de la Petitcodiac dès le 1er août 2001.

Pour assurer l'uniformité des rapports pour l'exercice financier 2001-2002, la région des Maritimes a dirigé la préparation de ce rapport avec la collaboration de la région du Golfe en ce qui a trait aux activités de cette dernière.

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le Programme de gestion de l'habitat à l'échelle nationale, l'Initiative nationale du plan directeur a été lancée au cours de l'exercice financier 1999-2000 en réponse directe au Plan stratégique du MPO visant à rétablir la confiance et la crédibilité, à renouveler des mandats et à améliorer l'efficacité organisationnelle. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Programme de gestion de l'habitat a poursuivi ses activités en vue de réagir aux quatre priorités de l'Initiative nationale du Plan directeur, à savoir :

- rationaliser l'examen réglementaire des soumissions et le processus d'approbation visant les projets de développement;
- atteindre une plus grande cohérence au niveau national dans la prestation du Programme;
- en arriver à une approche plus équilibrée entre les activités réglementaires et proactives dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de gestion de l'habitat; et
- améliorer la collaboration et l'imputabilité dans la prestation du Programme par l'établissement de partenariats.

C'est le MPO qui est responsable selon la loi de l'administration et de l'application de la *Loi sur les pêches*. En 1978, le premier ministre a donné à EC la responsabilité de l'administration et de l'application des aspects de la Loi qui visent à prévenir la pollution des eaux de pêche canadiennes (article 34 et articles 36 à 42 inclusivement). Dans ce contexte, EC travaille aux aspects suivants : amélioration des techniques de prévention de la pollution; promotion de la mise au point de solutions préventives; et collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie, d'autres ministères et le public sur les enjeux liés aux dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution.

La principale disposition sur la prévention de la pollution figure dans le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et est généralement désignée par l'expression « interdiction générale ». Ce paragraphe interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons. Cette « interdiction générale » couvre notamment les effluents nocifs des usines, l'écoulement de pesticides et d'engrais provenant des terres et les rejets des particuliers dans l'eau. Le paragraphe 36(4) de la *Loi sur les pêches* autorise le rejet de

substances nocives en vertu du paragraphe 36(5) de la *Loi sur les pêches* ou d'une autre loi. En outre, EC consulte régulièrement le MPO sur l'élaboration de règlements en vertu du paragraphe 36(5), puisque c'est le ministre du MPO qui doit présenter au Parlement tout projet de règlement en vertu de la Loi.

Environnement Canada, en collaboration avec le MPO, a réglementé six secteurs en vertu du paragraphe 36(5) de la *Loi sur les pêches* : pâtes et papiers, mines de métaux, transformation de la viande et de la volaille, transformation de la pomme de terre, rejet de mercure par les fabriques de chlore et raffineries de pétroles. Il existe aussi un règlement portant sur un site particulier qui régit les effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni, (Colombie-Britannique)[4]. Ces règlements définissent une substance nocive et établissent des limites de rejet. Les rejets excédant ces limites contreviennent au paragraphe 36(3), et des accusations peuvent être portées par les inspecteurs des pêches d'EC aux termes de ces règlements. En outre, en l'absence de règlement, tous les rejets doivent respecter l'interdiction générale décrite au paragraphe 36(3).

Au fil des ans, EC a mis en place plusieurs programmes en complément aux six secteurs réglementés. Les résultats et réussites de ces programmes sont décrits en détail dans le document d'appui d'EC que l'on peut obtenir en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Les activités d'EC reliées à l'application de la *Loi sur les pêches* sont administrées dans cinq bureaux régionaux situés d'un bout à l'autre du Canada : Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse , Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador); Québec; Ontario; les Prairies et le Nord (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest); le Pacifique et le Yukon (Colombie-Britannique et Yukon). **Voir la carte 2.**

2.0 Réglementation

Voici les activités réglementaires du Programme national de gestion de l'habitat du MPO :

- examen de projets de développement (« soumissions ») qui pourraient nuire à l'habitat du poisson;
- conduite d'activités relatives à l'observation et à l'application des lois, y compris activités de surveillance et conseils relatifs à des infractions potentielles;
- réalisation d'évaluations environnementales; et
- élaboration de règlements, de politiques et de directives liées aux dispositions relatives à la protection de l'habitat dans la *Loi sur les pêches*.

[4] Des limites plus strictes ont été imposées pour les effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni en raison des conditions environnementales particulières à cet endroit.

2.1 Examen de propositions de développement (soumissions)

Faits saillants dans les régions

On trouvera ci-dessous des exemples des activités régionales survenues au cours de l'exercice financier 2001-2002. Les détails relatifs à ces activités sont fournis dans les documents d'appui que l'on peut trouver en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Le tableau 1 donne un aperçu du nombre de projets soumis (par type de projet) au MPO pour examen. Le tableau 2 donne un aperçu du nombre d'autorisations et d'avis émis par les régions.

Tableau 1
Sommaire des soumissions liées à l'habitat pendant l'exercice financier 2001-2002

RÉGION	Type de travaux										
	Aqua-culture	Forestrie	Travaux dans les cours d'eau	Utilisation des terres	Mines	Pétro-le et gaz	Routes	Travaux riverains	Gestion de l'eau	Autre*	Total
Terre-Neuve	62	44	217	479	10	8	305	258	12	54	1449
Maritimes	94	47	427	56	3	16	378	436	18	73	1548
Québec	12	0	26	11	2	4	87	104	75	30	351
Centre et Arctique	1	21	963	190	185	552	928	1123	183	290	4436
Pacifique	111	726	775	700	646	27	502	780	127	249	4643
TOTAL	**280**	**838**	**2408**	**1436**	**846**	**607**	**2200**	**2701**	**415**	**696**	**12427**

***Remarque :** la catégorie « Autre » regroupe les soumissions identifiées selon les types de travaux suivants : substances nocives, matières dangereuses, recherche, gestion de l'océan, rejet en mer, projets énergétiques, chemin de fer, activités sismiques, et examens préalable de classe de projets de remise en état de l'habitat.

Tableau 2
Autorisations et avis émis pendant l'exercice financier 2001-2002

RÉGION	Autorisations	Avis transmis aux promoteurs ou à d'autres	TOTAL
Terre-Neuve	1	872	873
Maritimes	7	1008	1015
Québec	28	113	141
Centre et Arctique	330	3311	3641
Pacifique	72	1618	1690
TOTAL	**438**	**6922**	**7360**

Remarque : Le tableau 2 résume toutes les « décisions » enregistrées dans le Système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH). Les avis transmis au promoteurs ou à d'autres comprennent les avis fournis par écrit aux organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou autres; les lettres d'avis aux promoteurs, les lettres d'approbation envoyées aux promoteurs, les mesures d'atténuation transmises aux organismes qui délivrent des permis, des avis de spécialiste transmis aux organismes fédéraux ou les avis transmis à la Garde côtière canadienne au sujet de la délivrance d'une approbation en vertu de la LPEN.

Terre-Neuve

- La région a reçu 1 449 soumissions, dont 72 % environ étaient liées à l'utilisation des terres, à des travaux routiers ou à des travaux sur les berges. Vingt-deux pour cent (22 %) des autres projets portaient sur les travaux dans les cours d'eau, la foresterie et l'aquaculture.
- Le personnel a fourni des conseils dans 872 cas et émis une autorisation.

Maritimes

- Les travaux dans les cours d'eau, les travaux routiers et les travaux sur les berges représentent 80 % des 1 548 projets qui ont été soumis à la région. Le personnel a fourni des conseils dans 1 008 cas et émis sept autorisations.

Québec

- Les travaux routiers et sur les berges forment 54 % des 351 projets soumis à la région; les projets liés à l'aquaculture, à la gestion de l'eau ou aux travaux dans les cours d'eau forment 32 % du nombre de projets au total.
- Le personnel a fourni des conseils dans 113 cas et émis 28 autorisations. Les autres soumissions portaient sur la foresterie, l'utilisation des terres ou le pétrole et le gaz.

Centre et Arctique

- La plupart des 4 436 projets soumis à la région portaient sur des travaux dans les cours d'eau ou sur les berges (47 % pour les deux types); les projets liés au travaux routiers viennent en troisième lieu quant à la fréquence (21 %) et les projets liés au pétrole et au gaz suivent (12 %). Les autres soumissions portaient sur l'aquaculture, la foresterie, l'utilisation des terres, les mines et la gestion de l'eau.
- Le personnel a émis une autorisation dans 330 cas et fourni des conseils dans 3 311 autres dossiers, ce qui représente une hausse de 72 % par rapport à l'année dernière.

Pacifique

- Parmi les 4 643 soumissions, les quatre types de travaux les plus fréquents ont été les travaux sur les berges ou dans les cours d'eau, la foresterie et l'utilisation des terres qui forment ensemble 64 % des soumissions. Les mines et les travaux routiers en forment 25 %.
- La région a émis 72 autorisations (pour environ 2 % des soumissions) et 1 618 lettres d'avis (pour environ 96 % des soumissions). Ces pourcentages sont approximatifs puisqu'une seule soumission peut requérir l'émission d'une ou plusieurs autorisations, lettres d'avis ou les deux.

2.2 Respect et application des règlements

Faits saillants à l'échelle nationale

La DCP du MPO doit veiller à l'observation de la loi et des règlements relatifs à la conservation et à la protection des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson. Le ministre du MPO nomme des agents des pêches pour veiller à l'application de la réglementation et des plans de gestion ainsi que des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat. En plus de veiller à la protection de l'habitat du poisson, les agents des pêches font des patrouilles en mer dans les régions côtières et extracôtières; ils mènent des enquêtes et des vérifications judiciaires; ils patrouillent les eaux intérieures et renseignent les pêcheurs au sujet des politiques et règlements du gouvernement. Les activités de suivi de l'observation et de l'application menées par les agents des pêches sont essentielles à la bonne marche du Programme de gestion de l'habitat et à la protection des poissons et de leur habitat au Canada.

Six principes directeurs régissent l'application de la *Loi sur les pêches* à cet effet. Ils sont décrits dans la nouvelle Politique de conformité et d'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution. Élaborée

conjointement par le MPO et EC, cette politique a été publiée en novembre 2001. <http://www.ec.gc.ca/elc-ale/policies/c_and_c_fisheries_act/main_f.asp>.

Les principes directeurs sont les suivants :

- Il est obligatoire de respecter les dispositions de la Loi pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution et des règlements s'y rattachant.
- On encouragera la conformité par la communication avec les parties touchées par les dispositions de la loi pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution.
- Le personnel chargé d'appliquer la loi administrera les dispositions et les règlements de façon juste, prévisible et cohérente. Il aura recours à des règles, sanctions et processus solidement fondés sur la loi.
- Il administrera également les dispositions et les règlements s'y rattachant en insistant sur la prévention de tout dommage au poisson et à son habitat ou à l'utilisation du poisson par l'homme attribuable à l'altération physique de l'habitat du poisson ou à la pollution des eaux où vivent des poissons. En cas de contraventions apparentes, la priorité des mesures d'intervention variera :
  - ⇨ selon le degré du dommage ou du risque de dommage au poisson, à son habitat ou à l'utilisation du poisson par l'homme attribuable à l'altération physique de l'habitat ou à la pollution des eaux où vivent des poissons; et/ou
  - ⇨ si l'infraction présumée constitue ou non une récidive.
- Le personnel chargé d'appliquer la loi prendra des mesures conformes à la présente Politique de conformité et d'application de la loi.
- Le public sera invité à signaler les contraventions apparentes aux dispositions de *la Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution.

Les activités liées à l'application de la loi et les condamnations dans la région du Golfe sont présentées séparément dans cette section.

Le tableau 3 résume l'éventail des activités de conformité du MPO et d'EC au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Le tableau 4 présente un sommaire par région des 29 condamnations en vertu des dispositions de la *Loi sur les pêches* signalées au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents régionaux d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Tableau 3 Sommaires des activités de conformité du MPO Exercice financier 2001-2002			
RÉGION	**Avertissements émis**	**Accusations portées**	**Accusations en instance**
Terre-Neuve	16	0	4
Maritimes	4	0	11
Golfe	28	3	15
Québec*	7	2	0
Centre et Arctique	52	9	33
Pacifique	135	40	107
Environnement Canada	47	0	0
TOTAL	**289**	**54**	**170**

* Comme les méthodes de compilation des données statistiques approuvées par la Société de la faune et des parcs du Québec diffèrent un peu de celles du MPO, elles ne sont pas colligées dans ce tableau. Pour plus de détails, le lecteur peut consulter le document d'appui pour la région du Québec.

Tableau 4 Condamnations signalées conformément à la *Loi sur les pêches* Exercice financier 2001-2002				
RÉGION	**Articles de la *Loi sur les pêches***			
	35(1)	**36(3)**	**38(6)**	**TOTAL**
Terre-Neuve	0	0	0	0
Maritimes	4	0	0	4
Golfe	3	0	0	3
Québec	2	0	0	2
Centre et Arctique	0	0	0	0
Pacifique	4	10	4	18
PROVINCES				
Québec	1	1	0	2
Colombie-Britannique	0	0	0	0
Environnement Canada	0	0	0	0
TOTAL	**14**	**11**	**4**	**29**

Remarque : Le nombre de condamnations obtenues par EC et signalées dans le rapport annuel pour l'exercice financier 2000-2001 devrait être deux (2) et non 12.

Faits saillants par région

Terre-Neuve

Dans la région de Terre-Neuve, il n'y a eu aucune condamnation en vertu des dispositions relatives à la protection de l'habitat dans la *Loi sur les pêches* au cours de l'exercice financier 2001-2002. Quatre accusations sont devant les tribunaux et le personnel de le DCP a émis 16 avertissements en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*. Une poursuite a aussi été intentée contre une entreprise forestière en vertu du paragraphe 35(1) en raison d'un incident d'envasement.

Maritimes

Dix incidents ont donné lieu à des infractions à la *Loi sur les pêches* (don deux infractions multiples) tandis que plusieurs enquêtes entreprises au cours des années passées se sont poursuivies au cours du présent exercice financier de sorte qu'il y a eu au total 19 infractions (4 avertissements; 11 accusations en instance et 4 condamnations). La plupart des infractions étaient liées au développement rural et urbain, dont de nombreux projets en bordure de l'eau proposés par des commerces, des industries ou des particuliers.

Golfe

Dans la région du Golfe, il y a eu trois condamnations en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches* au cours de l'exercice financier 2001-2002. Ces condamnations visaient des activités forestières et la construction d'un barrage. Le personnel de la DCP a émis 28 avertissements en vertu du paragraphe 35(1) et 15 accusations sont en instance de jugement.

Québec

Les agents des pêches n'ont mené aucune activité régulière de surveillance pour veiller à l'observation des dispositions visant la protection de l'habitat en vertu de *la Loi sur les pêches* en raison de pressions exercées pour surveiller et contrôler la pêche commerciale et le braconnage.

On constate, en 2001-2002, une augmentation des cas concernant l'habitat du poisson qui ont nécessité des enquêtes de la part des agents des pêches. En raison d'un manque d'effectif, la DCP n'a pratiquement aucune capacité de surveillance et ne peut assurer un suivi minimal des dossiers concernant l'habitat du poisson.

Au cours de l'exercice 2001-2002, les agents des pêches du MPO ont mené neuf enquêtes qui se sont soldées par deux infractions et sept avertissements. Les principales causes judiciaires traitées durant l'exercice 2001-2002 sont résumées dans le document d'appui pour la région du Québec.

Centre et Arctique

Aucune condamnation n'a été rendue en vertu des dispositions relatives à l'habitat dans la *Loi sur les pêches* au cours de l'exercice financier 2001-2002. Au total, 52 avertissements ont été émis et neuf accusations portées, alors que 33 accusations sont toujours en instance.

Pacifique

Au total, 18 condamnations ont été prononcées au cours de cet exercice financier. La région a émis 135 avertissements et formulé 40 accusations alors que 107 accusations sont toujours en instance devant les tribunaux.

2.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution

Cette section contient les faits saillants des activités liées au Programme d'application de la *Loi sur les pêches* entreprises par Environnement Canada (EC) au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans le document d'appui pour EC qui se trouve en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Secteur municipal

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, EC s'est concentré sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques découlant de la présence d'ammoniaque, de chloramines inorganiques et d'effluents chlorés dans les eaux usées municipales. Ces substances correspondent à la définition d'une « substance nocive » en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et sont aussi qualifiées de nocives pour le poisson en vertu de l'article 34 de la *Loi sur les pêches*.

Fabriques de pâtes et papiers

Au cours de l'exercice 2001-2002, EC a travaillé aux modifications proposées *au Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* (REFPP) Les modifications proposées pour satisfaire à la signature du projet d'entente administrative entre le Canada et le Québec feront l'objet d'une publication préalable dans la première partie de la *Gazette du Canada* en juin 2002 à des fins d'étude et de commentaires du public. La modification générale au REFPP en cours vise à simplifier et à améliorer les règlements sans toucher aux limites de rejets actuelles. Les deux modifications devraient être publiées dans la *Gazette du Canada (*Partie II) à la fin de l'exercice financier 2002-2003.

- **Suivi des effets environnementaux (SEE).** Le programme de SEE est régi par le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers de la *Loi sur les pêches*. Au cours du présent exercice financier, le SEE a obligé 121 usines de pâtes et papiers

canadiennes à mener des études régulière de SEE dans leur milieu récepteur afin d'évaluer et de surveiller les effets provoqués par les effluents de l'usine.

Mines de métaux

Dans le cadre de son programme de promotion de la conformité, EC a élaboré un rapport de situation sur la prévention et la lutte contre la pollution de l'eau dans l'industrie canadienne des mines de métaux. Le rapport a été mis à la disposition des intervenants et du public en juillet 2001. Un rapport de rendement couvrant les années 1999-2000 devrait être publié à l'été de 2002.

Programme de salubrité des eaux coquillières

Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont responsables du Programme de salubrité des eaux coquillières. En avril 2001, plus de 11 500 kilomètres carrés de régions coquillières avaient été classées et approuvées comme étant propres à la récolte. Environ 3 300 kilomètres carrés ont fait l'objet d'une fermeture.

Évaluations environnementales

Dans bien des soumissions qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE, il faut procéder à une analyse des conséquences éventuelles en vertu des dispositions relatives à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches*. Dans la région de l'Ontario d'EC, six projets de traitements des eaux usées ont été étudiés au cours de l'exercice financier 2001-2002 conformément au Programme Travaux d'infrastructure Canada. Dans la région des Prairies et du Nord, EC a étudié plus de 500 projets en raison de leurs conséquences éventuelles sur la qualité de l'eau et relativement à la *Loi sur les pêches*.

Sites contaminés

Dans la région du Yukon, EC s'est associé à l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia pour établir un Programme de collecte des pesticides qui permet à tous les producteurs agricoles de se débarrasser sans frais de leurs pesticides. À la fin de l'exercice financier 2001-2002, le programme avait permis de recueillir et de détruire de façon sécuritaire 55 000 kilogrammes de pesticides non voulus dans le bassin de la Georgia, en Colombie-Britannique.

Dans la région du Pacifique et du Yukon d'EC, de nombreuses évaluations de site et projets d'assainissement ont été analysés, portant entre autres sur des mines abandonnées. Les exigences de conformité ont aussi été négociées avec le MPO et la province de Colombie-Britannique.

Prévention de la pollution

Deux initiatives générales, intitulées Prévention de la pollution (P2) et Source de pollution diffuse, proposent le recours à divers outils pour éviter ou minimiser les sources de pollution et la production de déchets, au lieu de se concentrer sur la gestion des déchets une fois qu'ils ont étés produits. En conséquence, les intervenants arrivent mieux à adopter des comportements et des habitudes qui préviennent la pollution afin de satisfaire à l'esprit de la *Loi sur les pêches*. Au cours du présent exercice financier, diverses activités ont eu lieu, notamment l'élaboration de manuels, des présentations et des rencontres avec des intervenants clés.

Programme d'application de la loi

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le nombre d'inspections menées au total au Canada a augmenté d'environ 5 %, passant de 3 353 à 3 513. Outre les inspections planifiées, les agents d'EC désignés comme inspecteurs des pêches ont aussi répondu à des événements comme des enquêtes sur place lors de déversements, des tuyaux, des plaintes et des soumissions.

Ententes bilatérales

Au cours de l'exercice 2001-2002, EC a maintenu des ententes bilatérales avec les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec. Ces ententes bilatérales prévoient une collaboration pour l'administration conjointe de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*. Pour plus de détails, le lecteur peut consulter le document à l'appui du rapport présenté par EC.

2.4 Évaluations environnementales

Les décisions relatives à certaines dispositions de la *Loi sur les pêches*, en particulier, le paragraphe 35(2), obligent à déclencher une évaluation environnementale (ÉE) en vertu de la LCÉE. Dans le cas de projets où le MPO doit prendre une décision relative à ces dispositions de la *Loi sur les pêches*, le MPO devient l'autorité responsable et doit mener une ÉE en envisageant des enjeux environnementaux plus vastes que les aspects associés aux dispositions sur la protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*.

Outre les ÉE découlant de mécanismes de déclenchement en vertu de la *Loi sur les pêches*, le Programme de gestion de l'habitat est aussi en charge des ÉE requises à cause de certaines décisions réglementaires en vertu de la PLEN ou de la LONÉ, administrées par la Garde côtière canadienne du MPO.

Faits saillants à l'échelle nationale

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, 828 ÉE ont été entreprises en vertu de la *Loi sur les pêches*, la LPEN ou de la LONÉ. Le tableau 5 résume les ÉE entreprises, terminées et en cours dans chaque région pendant l'exercice financier 2001-2002.

Tableau 5
Évaluations environnementales faites dans les régions du MPO
(dont la Gestion de l'habitat est l'autorité responsable)
Exercice financier 2001-2002

RÉGION	ÉE amorcées (1)	ÉE en cours (2)	ÉE terminées ou annulées (3)
Terre-Neuve	50	29	47
Maritimes	87	76	62
Québec	60	79	59
Centre et Arctique	404	182	393
Pacifique	227	272	147
TOTAL	**828**	**638**	**708**

(1) ÉE entreprises entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002
(2) ÉE en cours au 31 mars 2002 (entreprises à un moment quelconque et non terminées ni annulées au 31 mars 2002)
(3) ÉE terminées ou annulées entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002 (peu importe le moment où elles ont été commencées)

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents à l'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

Dans cette région, on a entrepris 50 évaluations environnementales, on en a terminé 47, et il y en a 29 en cours. Environ 97 % des évaluations ont été faites en vertu de la *Loi sur les pêches* et il s'agissait dans tous les cas d'examens préalables, à l'exception d'une seule étude approfondie. Les projets comprennent :

- la poursuite du projet d'exploitation minière Carol - projet d'aménagement de la carrière Luce;
- le projet de mine de cuivre et de zinc de Duck Pond; et
- le champ pétrolifère de White Rose.

Maritimes

Dans cette région, on a entrepris 87 évaluations environnementales, on en a terminé 62, et il y en a 76 en cours. Ceux ci comprennent :

- les projets pétrolifères et gaziers (exploration et développement) notamment le rapport d'étude approfondie sur le projet Deep Panuke;
- des autoroutes de la série 100 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; et
- divers projets d'aquaculture de crustacés et de poissons répartis dans la région.

Québec

Dans cette région, on a entrepris 60 évaluations environnementales, on en a terminé 59, et il y en a 79 en cours. Ceux ci comprennent :

- la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique de 526 MW sur la rivière Toulnustouc;
- les dérivations des rivières Sault-aux-Cochons, Portneuf et Manicouagan vers le complexe Bersimis;
- la construction d'un terrain de golf au parc du lac Leamy à Hull;
- la construction d'infrastructures maritimes à Ivujivik et Kuujjuaq au Nunavut;
- l'agrandissement du havre de Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine; et
- un projet d'élevage de moules bleues dans la baie de Cascapédia en Gaspésie.

Centre et Arctique

Dans cette région, on a entrepris 404 évaluations environnementales, on en a terminé 393, et il y en a 182 en cours. Ceux ci comprennent :

- la mine de diamants Ekati de BHPB et le pipeline de Cameron Hills ainsi que l'installation de captage dans l'Arctique;
- le projet de centrale hydroélectrique de Wuskwatim au Manitoba, la mine de charbon Fording et divers nouveaux projets d'exploitation de sables bitumineux en Alberta; et
- l'initiative de nettoyage de Port Hope, le projet de développement urbain à Milton et le projet de développement urbain du ruisseau Morningside en Ontario.

Pacifique

Dans cette région, on a entrepris 227 évaluations environnementales, on en a terminé 147, et il y a 272 projets en cours. Parmi les projets entrepris, plus d'une centaine étaient des évaluations de projets de renouvellement ou de déplacement de lieux d'aquaculture de crustacés et de poissons. On a noté une augmentation de 155 projets en cours comparativement à l'exercice financier précédent. Parmi les principaux projets :

- l'installation hydroélectrique au lac Aishihik;
- Alcan – Passage Tahtsa;
- le renouvellement et la relocalisation de projets d'aquaculture;
- la gravière et l'installation portuaire à Bella Coola (mise à jour);
- l'expansion de la centrale électrique Brilliant;
- la traverse du détroit de Georgia par un pipeline;
- la route Nisga'a ;
- l'installation de fabrication de flotteurs Seatech; et
- le projet des mines Tulsequah Chief (mise à jour).

2.5 Règlements, politiques et directives

Faits saillants à l'échelle nationale

L'établissement de politiques normalisées d'exploitation en vue d'atteindre une plus grande cohérence au niveau national quant à la prise de décisions avait été qualifié de prioritaire pour l'exercice financier 2001-2002. Après consultation nationale du personnel de gestion de l'habitat, le *Guide du praticien en matière de compensation de l'habitat* devrait être publié et on s'attend à ce qu'il soit mis en œuvre dans les régions au cours de l'exercice financier 2002-2003.

On a aussi identifié trois documents de politique complémentaires qui devraient favoriser une plus grande cohérence à l'échelle nationale :

- Guide du praticien en matière de rédaction de lettres découlant d'évaluations en vertu de la *Loi sur les pêches*;
- Guide du praticien en matiere de rédaction d'une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches;* et
- Guide sur la détermination d'une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson.

La prochaine étape consistera à compléter les documents ci-dessus et à les colliger sous forme de politique normalisée d'exploitation.

Examen quinquennal de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Nombre de recommandations d'amélioration du MPO ont été inclues dans le rapport au gouvernement et le projet de loi C-19 visant à modifier la LCÉE, deux documents qui ont été déposés au Parlement le 20 mars 2001. Le MPO recommande entre autres que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale coordonne les évaluations environnementales et que d'autres ministères participent davantage à la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le Comité permanent sur l'environnement et le développement durable continue son étude du projet de loi C-19. On s'attend à ce qu'il faille plus d'un an avant que le projet ne devienne loi.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Un système de classification des habitats marins était en élaboration au cours de l'exercice financier 2001-2002 afin d'aider les promoteurs et les gestionnaires d'habitat à quantifier les effets négatifs sur l'habitat du poisson de divers projets d'aménagement en milieu marin. On a aussi publié des directives visant à aider les promoteurs à élaborer des soumissions sous le titre *Standard Methods Guide for the Classification/Quantification of Lacustrine Habitat in Newfoundland and Labrador*.

Québec

- La région du Québec n'a pas élaboré de nouveaux règlements, de nouvelles politiques ou directives ni révisé de tels documents durant l'exercice financier 2001-2002.

Centre et Arctique

- Au Manitoba, un comité fédéral-provincial sur le drainage travaille à l'élaboration de directives d'entretien des drains. Les directives simplifieront le processus d'approbation des systèmes de drainage en classant les drains en fonction de leur valeur pour l'habitat du poisson. La région a contribué des ressources financières à la classification et à l'inventaire sur le terrain.

Pacifique

- La région a participé à l'élaboration du nouveau *Règlement national sur les effluents liquides des mines de métaux* proposé par EC pour remplacer les règlements en place depuis 1977.

- La région a terminé une revue de ses procédures de poursuite en matière d'habitat destinée au personnel et mis en place les nouvelles procédures à l'automne 2001.
- La région a élaboré des politiques et des directives régionales au sujet de l'aquaculture, de la gestion des eaux de lest, de la peinture des ponts, des traverses de ruisseaux par les chemins forestiers et de l'érection de remparts de cordon littoral.

3.0 Planification de la gestion des eaux douces et des océans

Les activités de planification en eaux douces et dans les océans du MPO visent à intégrer les objectifs de gestion de l'habitat du poisson aux exercices de planification des ressources aquatiques. Cette participation permet la mise en place d'une approche consensuelle ou non, dont on peut par la suite tenir compte dans les autres utilisations des terres et des eaux.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu dans ce domaine au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Collaboration avec des organismes fédéraux, provinciaux, et municipaux, l'industrie, les groupes autochtones et des organismes non gouvernementaux (ONG) à l'élaboration de plans de gestion intégrée des écosystèmes forestiers de plusieurs districts de gestion des forêts, à Terre-Neuve et au Labrador.
- À titre de partenaire de la Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve, travail du personnel de Gestion de l'habitat avec 17 autres groupes et organisations pour assurer la gestion viable des ressources forestières.
- Participation à l'exercice de planification urbaine et municipale en vue d'y intégrer les mesures appropriées de protection de l'habitat.
- Représentation du Ministère auprès de plusieurs groupes consultatifs environnementaux pour des projets tels les mesures de compensation liées à Argentia et la relocalisation de Davis Inlet.
- Participation à un grand nombre de comités internes et externes, notamment sur des activités de planification marine liées au développement de vastes régions de gestion de l'océan dans la région de Terre-Neuve.

Maritimes

- Partenariat avec le ministère de la Défense nationale à la Base des forces canadiennes Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme destinée à restaurer l'habitat et à atteindre les objectifs relatifs à l'habitat du poisson dans la zone.
- Appui aux travaux du *James River Watershed Planning Board* en Nouvelle-Écosse (comprenant les partenaires de la ville d'Antigonish, de l'industrie, du public et des responsables de la réglementation) pour gérer le bassin versant pour la ville d'Antigonish dans le but de maximiser la qualité de l'eau et de minimiser les répercussions sur le milieu du bassin versant.

Québec

- Poursuite de notre participation aux deux volets du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) qui touchent directement à la mise en valeur de l'habitat du poisson, soit « l'implication communautaire » et la « biodiversité ». Ces comités sont composés d'intervenants des secteurs de la gestion des ressources et de l'environnement des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Participation à différents comités interministériels tels que la Table sectorielle en évaluation environnementale et le Comité interministériel sur l'évaluation environnementale, qui regroupent les différentes autorités fédérales impliquées en évaluation environnementale au Québec.
- Participation à de nombreux projets de gestion intégrée en zone côtière en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord qui impliquent des ministères fédéraux et provinciaux, des municipalités, des industries, des autochtones et divers groupes d'intérêts.
- Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de conservation du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent auquel participent plusieurs intervenants des ministères fédéraux et du Québec.

Centre et Arctique

- Collaboration avec les communautés autochtones de l'Arctique de l'Ouest à l'élaboration des éléments d'un écosystème de valeur pour la conservation et la protection du poisson et de son habitat. Cette coopération vise l'établissement d'un financement prolongé de la gestion des effets cumulatifs du développement des Territoires du Nord-Ouest.
- Participation à la *Oil Sands Region Cumulative Effects Management Association* en Alberta.

- Soutien financier et en espèce de quatre initiatives de planification intégrée des ressources basées sur les bassins hydrographiques. Ces plans de gestion intégrée permettront une approche globale à la gestion des ressources aquatiques.

Pacifique

- Poursuite de la collaboration avec BC Hydro et divers intervenants à l'élaboration de plans d'utilisation des eaux (PUE) comme condition des permis provinciaux existants d'utilisation des eaux dans les centrales hydroélectriques. Les plans d'utilisation des eaux sont terminés pour les installations Alouette, Stave, Bridge/Seton, Cheakamus, Seven Mile et Jordan. Tous ces plans exigent des modifications aux activités qui devraient nettement améliorer la capacité de production de l'habitat du poisson.
- En collaboration avec le gouvernement provincial, en vertu de l'Entente Canada-Colombie-Britannique (1997) sur la gestion du saumon du Pacifique, les deux gouvernements ont travaillés sur les processus de planification de la production halieutique en fonction des bassins versants. Des projets pilotes de planification d'une production halieutique en fonction des bassins versants portent sur les bassins suivants : Skeena, Salmon, Nimpkish, Taku, Morice et Bella Coola. Le financement de la Phase II du plan reste à venir.

4.0 Amélioration de l'habitat

Pêches et Océans Canada cherche à obtenir un « gain net » de capacité de production de l'habitat du poisson en soutenant les communautés, les organisations de conservation et les organisations de bénévoles qui s'intéressent à la mise en valeur de l'habitat du poisson, par exemple les initiatives concernant la restauration de cours d'eaux, l'élimination ou le contrôle des espèces exotiques et l'enlèvement des obstacles dressés par l'homme.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales ayant trait à l'amélioration de l'habitat qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Maritimes

- Coordination des activités d'un partenariat réunissant les gouvernements, l'industrie et les groupes communautaires qui tente de neutraliser l'acidité de la rivière Salmon (Nouvelle-Écosse) en utilisant de la poussière de calcium, sous-produit de la fabrication du ciment.

- Partenariat avec le Groupe de surveillance du bassin de la Petitcodiac et les Sentinelles Petitcodiac Riverkeepers pour réaliser le projet de restauration du bassin Halls Creek (Nouveau-Brunswick), en fournissant des conseils techniques sur l'enlèvement des débris dangereux, en effectuant une étude de l'habitat, en déterminant les sources de pollution et en dressant un plan de restauration.
- Poursuite des travaux avec des partenaires de la communauté dans le projet pilote lancé en 1997 pour rétablir et gérer le bassin versant River Denys dans les lacs Bras d'Or en Nouvelle-Écosse ; les activités comportaient le rétablissement de l'habitat dans le cours supérieur du bassin versant par un groupe d'intendance; l'échantillonnage de l'eau, la cartographie de l'habitat et des relevés des rivages.

Québec

- Par son implication dans le Plan d'action SLV 2000, le MPO a fourni une aide technique, scientifique et financière qui a permis de réaliser différentes études ou interventions en vue d'améliorer l'habitat du poisson.
- Les connaissances sur les habitats, les ressources et les usages dans la baie de Gaspé ont été répertoriées et cartographiées dans le but de les diffuser auprès de la population et pour favoriser une meilleure gestion de l'ensemble de la baie.
- Le barachois de Bonaventure a fait l'objet d'une campagne de suivi de certains paramètres biophysiques en vue d'évaluer les modifications au milieu suite aux efforts de restauration déployés à la fin des années 1990. Le rapport sera produit à l'hiver 2003.
- Dans le Saguenay, des recherches se sont poursuivies afin de localiser la principale frayère de l'éperlan arc-en-ciel en vue d'assurer une protection adéquate à cet habitat essentiel. Les résultats sont de plus en plus concluants et tout porte à croire que les prochaines étapes qui seront réalisées en 2002 permettront d'atteindre l'objectif.
- Aux Îles-de-la-Madeleine, plusieurs activités ont permis la caractérisation et l'amélioration des environnements côtiers des lagunes. Le nettoyage des berges de la lagune du Havre-aux-Basques et de Grande-Entrée et les démarches entreprises pour l'assainissement de la Petite baie et de la Baie du Bassin en sont des exemples.

Centre et Arctique

- Gestion d'environ 200 000 $ tirés d'un fonds de compensation de l'habitat du poisson établi en vertu d'une autorisation émise conformément au paragraphe 35(2) à BHP Billiton pour l'exploitation de la mine de diamants Ekati dans les Territoires du Nord-Ouest. Le fonds, doté au départ de 1,5 million $, doit servir à des projets de remise en état et d'amélioration de l'habitat dans les Territoires du Nord-Ouest, en compensation des pertes d'habitat associées au projet de mine de diamants.

- Participation au Comité de remise en état de la rivière Brokenhead (Manitoba) et au projet de protection et d'amélioration de l'habitat de la rivière Bow (Alberta). Le Comité a procédé à une évaluation de l'amélioration des ressources halieutiques de la rivière Brokenhead et déterminé les cinq sites prioritaires à remettre en état au cours des prochaines années. Il a aussi identifié des tronçons importants de la rivière Bow à améliorer.
- Participation à l'étude du projet de remise en état du Deuxième marais d'Oshawa (Ontario). Ce projet permettra un gain net d'habitat du poisson de 5 530 mètres carrés; cet habitat supplémentaire sera créé en fournissant aux salmonidés un passage migratoire plus direct aux habitats d'amont propices au frai. Le nouveau chenal offrira des composantes d'habitat supplémentaires et une passe migratoire sera construite pour faciliter l'accès d'autres espèces de poissons.

Pacifique

- L'installation d'un ponceau dans le ruisseau Steinhoe près de Terrace a permis de remettre en état environ 36 000 mètres carrés de seuils et fosses et 20 000 mètres carrés d'habitats d'alevinage en terrain marécageux; les saumons peuvent maintenant y accéder pour la première fois en plus de 90 ans. CN Rail a payé tous les coûts associés au projet, qui sont estimés à 350 000 $.
- Dans les limites de la ville de Kamloops, trois paliers de gouvernement, des représentants autochtones, un groupe d'intendance communautaire et des propriétaires fonciers privés ont collaboré à replanter et clôturer plus de six kilomètres de rives situées le long des rivières Thompson Nord et Sud.

5.0 Participation de la collectivité et intendance

Les principales activités liées à la participation de la collectivité et à l'intendance visent à faire participer des communautés toutes entières à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'habitat du poisson. Une communauté comprend habituellement des gens d'affaires et des industries, des organismes non gouvernementaux et bénévoles, des autochtones, des instances gouvernementales, y compris le secteur de l'éducation, et des citoyens.

Les projets d'intendance liés aux poissons et à leur habitat s'articulent autour de la sensibilisation, de la connaissance, de la formation, des gestes posés en vue de conserver et de remettre en état l'habitat du poisson, de la surveillance et du signalement tant de l'état du poisson que de son habitat et de la reconnaissance des réalisations.

La Politique de gestion de l'habitat reconnaît que l'habitat du poisson ne peut pas être conservé ou protégé sans la participation active de tous les Canadiens et de tous les segments de la société. En conséquence, le MPO a identifié parmi les quatre priorités essentielles au renouvellement du Programme de gestion de l'habitat, l'établissement de partenariats officiels avec les intervenants clés. Les autres priorités sont la simplification des procédures réglementaires, la cohérence à l'échelle nationale et la mise en œuvre équilibrée de la Politique de gestion de l'habitat.

Cette section résume les activités de partenariat et d'intendance du MPO relatives à l'aménagement de l'habitat du poisson au Canada.

Faits saillants à l'échelle nationale

Les activés de l'administration centrale et des régions en ce qui a trait à la participation de la collectivité et à l'intendance en 2001-2002 sont classées ci-dessous selon trois des orientations stratégiques établies dans la Politique de gestion de l'habitat, de même que sous la rubrique Partenariat.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, l'administration centrale a centré ses efforts sur deux projets liés aux activités de participation de la collectivité et d'intendance. Le premier était de finaliser le *Plan d'action national sur l'intendance de l'habitat* découlant du Plan directeur et de s'assurer de son harmonisation avec le Plan d'action national sur l'intendance réclamé par les ministres des gouvernements du pays, des provinces et des territoires lors de la réunion en septembre 2001 de leurs conseils de ressources conjoints. Le second était la finalisation d'une structure et d'une stratégie de partenariat.

L'objectif du Plan d'action national sur l'intendance est d'offrir une approche cohérente à l'intendance de l'habitat du poisson au Canada. Il est conçu pour identifier les responsabilités du MPO à l'échelle régionale et nationale afin de mobiliser les Canadiens et de leur accorder des responsabilités en ce qui a trait à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur de l'habitat du poisson au Canada. Il comprend des prototypes de portails Web nationaux et provinciaux sur l'intendance de l'habitat pour faciliter le partage de renseignements et d'expérience en matière d'intendance au pays. Le plan devrait être présenté pour approbation à la prochaine réunion des ministres en septembre 2002.

5.1 Sensibilisation et éducation du public

Pour favoriser la participation à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson, le MPO produit diverses ressources de sensibilisation et d'information en coopération avec les intervenants qui sont mises à la disposition des médias et du public, dans les écoles et à

l'occasion de conférences, de séminaires, d'ateliers et de colloques.

En 2001-2002, l'administration centrale s'est associée à EC et à d'autres pour soutenir le *Réseau pancanadien de facultés de l'éducation préconisant l'éducation sur la durabilité et l'intendance*. Cette initiative comprenait la préparation du plan d'affaires sous-jacent à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme canadien de reconnaissance des écoles modèles dans le domaine de la durabilité et de l'intendance identifié dans le Plan directeur. L'administration a aussi commencé à travailler à l'élaboration d'une publication sur la gestion de l'habitat et la *Loi sur les pêches* et d'une trousse informative sur les programmes du MPO relatifs à la gestion de l'habitat et à la protection des eaux navigables.

5.2 Partenariats

Comme l'indiquait le rapport annuel de 2000-2001, l'établissement de partenariats efficaces constitue un défi important du programme qui doit cerner où cibler les efforts de partenariat pour obtenir les résultats ayant le plus de valeur ajoutée, tout en tenant compte des contraintes budgétaires et du vaste éventail de partenaires potentiels. Comme nous l'avons déjà mentionné, le partenariat fait partie des priorités du Programme en 2001-2002 et pour l'avenir, tout particulièrement l'établissement d'accords sous forme de protocoles d'ententes (PE) ou d'ententes officielles avec les provinces, les territoires et l'industrie au sujet de l'aménagement de l'habitat du poisson.

Les PE identifient des domaines prioritaires de collaboration (p. ex. respect des règlements, planification intégrée relative au bassin hydrographique, intendance) et établissent une structure de gouvernance qui verra à planifier la mise en œuvre de ces ententes et à produire des rapports à leur sujet. Des protocoles distincts sont élaborés ; chaque priorité est identifiée dans le PE de même que les tâches et responsabilités, les processus et procédures entreprises par chaque partie pour mettre le protocole en œuvre. Bien que les protocoles entre le gouvernement fédéral et les provinces ou territoires fassent le plus souvent l'objet d'une signature bilatérale (Canada et province ou territoire en cause), les protocoles incluent normalement tous les intervenants clés et les responsabilités liées à une activité particulière.

L'administration centrale a coordonné l'élaboration d'une stratégie et d'une structure de partenariat national ainsi que la rédaction de directives sur les ententes fédérales-provinciales ou territoriales sur la gestion de l'habitat du poisson. Le MPO et les membres provinciaux ou territoriaux du Conseil canadien des pêches et du Groupe de travail ministériel sur l'aquaculture en eaux douces ont collaboré étroitement à l'élaboration d'une vision commune et d'une structure de coopération relative à la gestion de l'habitat du poisson.
L'administration centrale a discuté avec les provinces et territoires d'un modèle de PE fédérale-provinciale ou territoriale à inclure dans le document de directives. Même si ce

document n'est pas encore terminé, l'ébauche de protocole s'est révélée fort utile aux régions et aux provinces ou territoires qui commencent à négocier des protocoles d'entente.

Le nombre d'ateliers et d'autres travaux préparatoires à l'établissement de PE sur la gestion de l'habitat du poisson avec les secteurs clés de l'industrie a aussi augmenté en 2001-2002; c'est le PE avec l'Association canadienne de l'électricité qui a le plus progressé, suivi de près par le travail accompli avec l'Association des produits forestiers du Canada et avec Canards illimités Canada.

Faits saillants par région (information publique, éducation et partenariats)

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu dans ce domaine au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents à l'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Prestation de présentations éducatives aux écoles locales et à des groupes de représentants de l'industrie dans un objectif de sensibilisation et d'acquisition de connaissances sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'habitat du poisson. Les activités comprenaient le lancement de l'exposition « L'océan, un habitat » ainsi qu'un concours d'affiches et de t-shirts intitulé « L'habitat, un monde à protéger » destiné aux élèves de l'élémentaire.
- Partenariat avec divers groupes en vue d'élaborer les affiches d'interprétation de la nature pour plusieurs projets de sentiers d'interprétation, notamment le Discovery Trail, la Grand Concourse Authority, la rivière Conne et le ruisseau Main.
- Consultation d'associations de pêcheurs locaux au sujet du projet de construction d'un pont traversant la rivière Lower Humber.

Maritimes

- Prestation de programmes publics d'information et d'éducation destinés à différents groupes comprenant des sociétés forestières, des universités et des propriétaires de bétail.
- Soutien au conseiller spécial du Ministère dans son travail portant sur le passage du poisson au pont-jetée de la rivière Petitcodiac (Nouveau-Brunswick).
- Direction des consultations publiques sur la proposition faite par la ville de Fredericton du franchissement de la rivière Saint John par des conduites d'eau.

Québec

- Mise en place d'une nouvelle équipe de conservation de l'habitat du poisson dont le mandat consiste à sensibiliser et informer le public et les promoteurs, à établir des relations avec l'industrie et les municipalités en vue d'améliorer la conformité à la *Loi sur les pêches* et à rechercher des partenariats avec les organismes qui partagent les mêmes intérêts.
- Dans le cadre de la Journée des Océans, organisation d'une campagne d'information du public sur la contribution des organismes bénévoles à la conservation et la mise en valeur du milieu marin. Une quinzaine d'organismes du Québec maritime ont bénéficié d'une visibilité dans les hebdomadaires régionaux ainsi qu'à la télévision et à la radio.
- Participation de plus de 1 125 jeunes d'une vingtaine d'écoles primaires de la région maritime du Québec à des activités de sensibilisation à la conservation du milieu marin dans le cadre du programme de *La mer en fugue*, produit et diffusé par Explos-Nature, un organisme sans but lucratif.
- Production d'une chronique sur le milieu marin et le projet de zone de protection marine (ZPM) de Manicouagan par les membres du Comité technique pour l'établissement de la ZPM. Ainsi, 23 articles ont parus dans l'hebdomadaire *Objectif Plein-Jour* pour informer la population régionale sur différents aspects de ce projet.
- En partenariat avec la Société de la faune et des parcs du Québec, production d'un dépliant sur l'importance économique, sociale et écologique de conserver l'habitat du poisson. Le dépliant intitulé *Le poisson dans tous ses habitats* sera diffusé en 2002.
- Consultation des gestionnaires du territoire et des communautés concernées sur le plan de gestion préliminaire du projet de ZPM de Manicouagan.

Centre et Arctique

- Poursuite de l'élaboration de diverses brochures et séries de feuillets informatifs afin d'éduquer les promoteurs ainsi que le public et leur transmettre des renseignements de base. Le document d'appui de la région fournit plus de détails.
- Soutien et participation à divers programmes d'intendance des bassins hydrographiques en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
- Élaboration de divers autres produits de vulgarisation, notamment « L'abc des quais », le calendrier des rives, des sites Web et des affiches à distribuer au grand public pour faire la promotion de la conservation et de la protection de l'habitat du poisson.

Pacifique

- Production de deux autres numéros de son populaire *Bulletin sur l'application de la loi concernant l'habitat*. On y trouve des renseignements sur les accusations portées, les

condamnations ainsi que sur l'évolution de la jurisprudence. Ce bulletin de nouvelles est maintenant une publication nationale du MPO.

- Tenue du tout premier Festival du saumon de la rivière Horsefly en septembre 2001. Organisé par la communauté de Horsefly, l'événement a obtenu le soutien de nombreuses entreprises et organisations, dont le MPO.
- Production et distribution par les auxiliaires de l'habitat de Salmon Arm aux courtiers en immeubles de la région, d'une trousse d'information sur l'utilité des ruisseaux et des lacs en tant qu'habitat du poisson ainsi que sur le processus de soumission mis en place par le MPO pour évaluer les projets de développement de terrains privés.
- L'exercice financier 2001-2002 était la quatrième année du plan quinquennal régional découlant du Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC) mis en place en juin 1998. Sous le Programme de conservation et d'intendance de l'habitat (PCIH), un élément important du PARPC (35 millions $), plus de cent « intendants » ont été engagés et déployés à de nombreuses collectivités de la Colombie-Britannique. La plupart des intendants sont des résidents établis dans les diverses communautés.
- Participation à une équipe d'experts techniques chargés du rétablissement de l'esturgeon blanc et travail avec un groupe d'intervenants intéressés à l'élaboration d'un plan d'action en vue de trouver des solutions. Les populations d'esturgeon blanc dans la rivière Nechako et le fleuve Columbia sont probablement vouées à l'extinction à moins d'une intervention musclée.
- La région a entrepris une série de rencontres avec la Première nation N'laka'pamux en vue d'élaborer une entente globale relative à la pêche et avec la Première nation Stl'atl'imx et BC Hydro pour mettre sur pied un groupe de travail technique officiel qui coordonnera à l'avenir les plans et projets liés aux pêches.

6.0 Soutien scientifique

L'obtention au moment opportun de données, de renseignements et de conseils scientifiques pertinents est une exigence fondamentale au renforcement du fondement scientifique des activités du Programme.

Faits saillants à l'échelle nationale

Le Programme des sciences environnementales est une initiative coordonnée par l'administration centrale mais assurée par les scientifiques et gestionnaires régionaux en science de l'environnement.

Le mandat du programme est de générer de nouvelles connaissances par la recherche; de colliger, évaluer et interpréter des données scientifiques provenant de diverses sources internes et internationales et d'intégrer les données, l'information et les technologies à des services, des produits et des conseils utiles, notamment en ce qui a trait à la gestion des risques produits destinés aux responsables des orientations politiques et aux décisionnaires des programmes, surtout en ce qui a trait à la gestion de l'habitat et des océans.

En ce qui concerne le Programme de gestion de l'habitat, les Sciences environnementales dirigent tous les aspects de la gestion et de la prestation scientifiques à l'appui du Programme de gestion de l'habitat. Le programme de Sciences environnementales identifie les volets scientifiques de toute question liée à l'habitat, établit des priorités scientifiques, gère les programmes scientifiques, dirige la collecte, l'analyse et l'intégration de l'information provenant de diverses sources internes et externes, et gère les activités de partenariat avec d'autres secteurs, instances, établissements universitaires, ainsi que des organismes nationaux et internationaux.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu dans ce domaine au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Participation à un programme de recherche afin d'évaluer les caractéristiques de production d'un chenal de compensation construit dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de White Rose.
- Élaboration d'une banque de données de surveillance de l'habitat pour, entre autres, évaluer l'efficacité des mesures d'atténuations prescrites.
- Surveillance des travaux de construction de la route Trans Labrador (Red Bay à Cartwright) et du système de canalisation de la centrale hydroélectrique de Grand Falls, conçu pour prévenir l'emprisonnement de jeunes saumons de l'Atlantique dans les structures de prise d'eau.
- Conduite de plusieurs projets visant à aider le MPO à mieux comprendre la capacité de production des habitats littoraux dans l'environnement marin. Un résumé des projets individuels se trouve dans le document d'appui de la région.

Maritimes

- Poursuite du travail mené avec l'industrie pour surveiller les projets de compensation de la société Maritimes & Northeast Pipeline, ainsi que d'autres projets de restauration de l'habitat dans la région.
- Conduite de diverses études scientifiques portant sur les sujets suivants :
  - ⇨ effets des engins de pêche mobiles sur l'habitat du poisson;
  - ⇨ effets environnementaux de la salmoniculture en cages marines;
  - ⇨ devenir, distribution et effets biologiques des contaminants dans la zone côtière;
  - ⇨ impact du gaz et du pétrole au large des côtes; et
  - ⇨ habitats marins en eaux profondes du goulet (à proximité de l'Île de Sable).
- Travail avec la Division scientifique du milieu marin à l'élaboration d'un système de justification décisionnelle à mettre en application lors des évaluations d'emplacements d'aquaculture.

Québec

- Poursuite des études sur les impacts causés par l'immersion de sédiments dragués sur les poissons et leurs habitats ainsi que sur la faune benthique. Ces travaux visent à développer des méthodes fiables d'évaluation des pertes de productivité icthyenne et benthique associées à l'impact de l'immersion des sédiments.
- Analyse de plusieurs essais de conception et d'installation de récifs artificiels pour le homard réalisés au cours des 35 dernières années. Le but de ce travail était de faire ressortir les éléments importants à considérer dans le choix du site, la conception et la mise en place ainsi que le suivi de ces installations.
- Une étude a été entreprise dans la baie de Cascapédia en Gaspésie afin de comprendre les effets de la mytiliculture sur l'environnement marin. Deux sites utilisant des méthodes d'élevage différentes seront comparés à des sites témoins afin de vérifier comment ces activités modifient le milieu et la composition des communautés qui s'y trouvent.
- Des recherches en vue de développer des méthodes de biorestauration des marais côtiers se sont poursuivies à Sainte-Croix-de-Lotbinière dans le secteur fluvial du Saint-Laurent et à Conrod's Beach en Nouvelle-Écosse. Ces projets consistent à effectuer sur le terrain des expériences de biorestauration du rivage après un déversement d'hydrocarbures en conditions contrôlées.
- Poursuite des travaux en vue d'évaluer les impacts de la pêche du pétoncle d'Islande sur l'habitat benthique du Saint-Laurent. Une meilleure connaissance des effets de cette pêche permettra de mieux la gérer dans un contexte de conservation du milieu.

Centre et Arctique

- Le secteur de l'Arctique de l'Ouest a soutenu la recherche sur l'utilisation de l'habitat de l'omble à tête, faite par un étudiant de maîtrise de l'Université du Manitoba.
- Amorcé en 1998, le programme de surveillance décennal sur l'efficacité des mesures de compensation de l'habitat des cours d'eau à la mine de diamants BHP s'est poursuivi pour la quatrième année pendant l'été 2001.
- Les ingénieurs de l'habitat, en collaboration avec *Alberta Environment*, dirigent l'élaboration de mécanismes scientifiques rigoureux qui permettront d'extrapoler les données relatives aux besoins de débit affluent minimal des cours d'eau évalués aux cours d'eau non évalués.

Pacifique

- Poursuite de l'élaboration de protocoles scientifiquement défendables liés aux indicateurs de la qualité de l'environnement marin à l'intention des intendants bénévoles de l'environnement. Les données provenant d'un essai de trois ans du protocole des gardiens du littoral ont été vérifiées pour en déterminer la rigueur scientifique. De même, les données de trois ans des gardiens de récif ont été évaluées et présentés à un atelier international de l'Institut des sciences de la mer.
- Présentation et publication d'un document de travail sur la validité scientifique des normes basées sur le rendement de la Colombie-Britannique, en ce qui a trait à la réglementation de l'aquaculture. Le document conclut qu'aucun paramètre de rendement isolé ne peut arriver à mesurer les conséquences des déchets provenant des parcs de filets de pisciculture de saumon.
- Revue des niveaux de population des mammifères marins. Les résultats indiquent la présence dans les mammifères marins des eaux de certaines régions du Pacifique de niveaux élevés inattendus de polluants organiques rémanents. Une des conclusions tirées est que les mammifères marins servent d'excellents « systèmes de détection rapide » de la qualité d'un écosystème marin. On en a aussi conclu que certaines populations d'orques de la Colombie-Britannique sont parmi les mammifères marins les plus contaminés au monde.

7.0 Gestion de l'information

Faits saillants à l'échelle nationale

Système de suivi des dossiers touchant l'habitat

Le perfectionnement du Système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH) s'est poursuivi au cours de l'exercice financier 2001-2002. C'est le système utilisé par les biologistes de l'habitat et les administrateurs partout au pays pour enregistrer de l'information sur les demandes (soumissions) reçues par la Gestion de l'habitat, soit directement d'un promoteur, soit indirectement d'un organisme provincial ou autre, et des mesures prises au sujet de projets ou d'ouvrages qui peuvent nuire au poisson ou à son habitat. En outre, le système permet à la Gestion de l'habitat d'assumer ses responsabilités et d'inscrire l'information sur les projets qui exigent une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE dans le répertoire fédéral des évaluations environnementales que le public peut consulter par Internet.

Avec l'ajout de 148 nouveaux utilisateurs du Programme de gestion de l'habitat et de 74 autres utilisateurs associés à d'autres programmes ou secteurs du MPO, on comptait à la fin de cet exercice financier, 809 utilisateurs du système.

Voici certaines activités liées à l'expansion du SSDH :

- mise en œuvre de la phase II du plan triennal de refonte du SSDH. Cette version du système comprend diverses améliorations et de nombreux changements définis par les utilisateurs. Les principales nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
  - ⇨ outil cartographique (application Web) – il s'agit d'un outil cartographique élaboré pour le SSDH qui permet aux utilisateurs de déterminer les coordonnées géospatiales d'un projet soumis;
  - ⇨ module photos – module qui permet aux utilisateurs d'ajouter des photos à des dossiers de projets;
  - ⇨ calendrier des soumissions – nouveau module qui relie des éléments du calendrier à des dossiers de projets précis;
  - ⇨ lien électronique avec le système de base de données sur les eaux navigables de la Garde côtière canadienne; et
  - ⇨ lien entre documents – fonction qui permet aux utilisateurs de relier des documents électroniques à des dossiers de projets.
- Poursuite du travail avec les groupes et séances avec les utilisateurs pour déterminer les changements et améliorations supplémentaires requis pour compléter la phase II du projet de refonte au cours de l'exercice financier 2002-2003.

- Poursuite des travaux initiaux de planification de la phase III du projet de refonte qui comprendra d'importants changements apportés à l'architecture et aux bases de données du système; le premier lancement et la mise en œuvre sont attendus au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Programme intranet et Internet du Programme de gestion de l'habitat

La prestation de données et de renseignements opportuns, accessibles et fiables sur l'habitat au personnel de gestion de l'habitat et au public sont des éléments clés pour améliorer l'efficacité du Programme national de gestion de l'habitat. C'est aussi essentiel pour toucher tous les Canadiens et les renseigner sur l'importance de l'habitat du poisson. Les sites intranet et Internet du Programme national de gestion de l'habitat ont été conçus, mis en place et lancés au cours de l'exercice financier 2001-2002 pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le site intranet fournit des renseignements au personnel de l'administration centrale et des régions qui s'occupent de la gestion de l'habitat. Outre les outils administratifs et services habituels (traduction, postes, bibliothèque, déplacements et information financière), on trouve sur le site intranet des renseignements sur les programmes, les comités et les activités. Le personnel est ainsi mieux renseigné sur les questions relatives à la gestion de l'habitat à l'échelle du pays.

Le site Internet procure au public un accès facile à l'information sur des questions liées à la gestion de l'habitat, aux lois et règlements, aux lignes directrices et aux feuillets d'information, aux initiatives de participation communautaire et aux coordonnées de l'administration centrale et des bureaux régionaux. Le site fournit au public des renseignements qui les aideront à respecter les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat du poisson lorsqu'ils exécutent des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu dans ce domaine au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Le personnel de Gestion de l'habitat a participé au Projet d'inventaire des traverses de cours d'eau en partenariat avec l'industrie et d'autres ministères. Le principal objectif de ce projet est de fournir un inventaire des traverses de cours d'eau sur les voies d'accès aux ressources afin d'aider le personnel de Gestion de l'habitat à planifier les ressources et les initiatives de surveillance environnementale.

- Le personnel de Gestion de l'habitat a travaillé au maintien et à la mise à jour de l'inventaire des habitats en eaux douces pour l'île de Terre-Neuve, un système d'information géographique qui fournit des données sur l'habitat du poisson par l'entremise d'une interface personnalisée et a entrepris un inventaire semblable pour le Labrador.
- Le personnel a aussi maintenu et mis à jour le site intranet régional utilisé pour faire la promotion du Programme de gestion de l'habitat par l'inclusion de bulletins de nouvelles, de feuillets d'information, de documents, etc. provenant de la région de Terre-Neuve. La banque de photos numériques a aussi été maintenue et mise à jour.

Maritimes

Le personnel de la région a travaillé à diverses activités de gestion de l'information liées à la mise en œuvre du Plan directeur :

- Le personnel a fait une analyse des besoins pour identifier les compétences et habiletés de gestion de l'information technique qui aideraient la division à mieux tirer profit des technologies de l'information dans leurs activités quotidiennes.
- On a poursuivi les travaux sur un prototype de site Internet qui fournirait aux promoteurs de projets des renseignements précis sur la marche à suivre pour soumettre un projet comprenant des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau et sur la conception de projets qui ont le moins de conséquences possibles sur l'habitat du poisson. L'Assistant à la rédaction de soumissions de la Nouvelle-Écosse tente de fournir un « guichet unique » aux citoyens désireux de se renseigner sur les exigences du MPO et d'autres ministères provinciaux de la Nouvelle-Écosse.

Québec

- Plus d'une centaine de demandes de renseignements ont été traitées à l'aide du *Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson* (SIGHAP), un système d'information géomatique qui couvre les zones côtières du Saint-Laurent marin et du nord du Québec.
- Outre les mises à jour régulières des données du SIGHAP, un projet de partenariat est en élaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec afin d'y inclure la cartographie des habitats critiques du Saint-Laurent. Ce projet permettra d'étendre nos connaissances aux habitats en eau douce.

Centre et Arctique

- Le personnel travaille à l'élaboration d'une entente de partage des données avec le Manitoba. Ceci permettra le partage de données et la mise au point d'un système d'information géographique (SIG) à l'appui des décisions prises par le personnel de

gestion des pêches. On travaille à convertir les bases de données provinciales en une base de donnée compatible avec le SIG.

- Le personnel a produit un document d'accompagnement au logiciel interactif appelé *Habitat Alteration Assessment Tool*. C'est un outil qui permet de quantifier le gain ou la perte nette de capacité de production de l'habitat du poisson provoqué par des projets de remplissage ou d'amélioration et de création d'habitats dans les Grands Lacs.

Pacifique

- Le personnel a conçu et mis en place une application cartographique sur Internet appelée « Mapster », qui donne aux utilisateurs internes et externes l'accès à plus de 135 secteurs de données géographiques sur les espèces de poisson et leur habitat.
- Un intendant de l'habitat (subventionné par le Programme de conservation et d'intendance de l'habitat) a travaillé avec l'administration locale (District régional de la capitale) à la création sur le Web d'un atlas des habitats vulnérables. L'atlas qui est à la disposition des planificateurs municipaux et du public constitue un guichet unique d'information sur les ressources terrestres, aquatiques et naturelles que l'on peut obtenir auprès d'un centre d'intendance communautaire.

8.0 Gestion du programme

Une saine gestion des programmes est essentielle au renforcement du Programme de gestion de l'habitat. Les tâches de gestion des programmes comprennent la planification des activités et du travail, la formation, la gestion des ressources financières et humaines ainsi que le suivi et l'évaluation du rendement des programmes.

Faits saillants à l'échelle nationale

8.1 Programme national de formation

Dans l'esprit du Plan directeur national sur l'habitat mis en place en 1999, la division du Programme de gestion de l'habitat a atteint les résultats suivants :

- Aperçu de la structure et du contenu du Programme de formation sur l'habitat et identification du besoin d'expansion des capacités de son personnel.
- Coordination d'une formation pancanadienne regroupant environ 230 membres du personnel (module de formation de base). Sujets abordés : introduction à la gestion de l'habitat, introduction à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) et

à la structure judiciaire dans laquelle s'inscrit le travail du Programme de gestion de l'habitat. Ces cours ont eu lieu, et on a mis en place un processus d'évaluation de la prestation de cours de formation et de leur contenu.

- Finalisation d'un document intitulé « Guide de la LCÉE : Application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale au Programme de gestion de l'habitat ». Le guide a été rédigé afin de fournir un document clair et concis qui explique au personnel de gestion de l'habitat les exigences de la LCÉE. Le Guide a été terminé et remis au personnel au début de 2001 et par la suite placé sur le site Internet du ministère à l'adresse : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/guidelines-conseils/guides/ceaa/index_f.asp> pour en faciliter l'accès. Les caractéristiques particulières du Guide comprennent des annexes autonomes décrivant les principales étapes de la LCÉE. Lorsque les modifications à la LCÉE entreront en vigueur, il faudra apporter à ce document les révisions nécessaires pour le mettre à jour et tenir compte de ces changements réglementaires.

8.2 Cadre de gestion du rendement

Pêches et Océans Canada a produit son premier rapport sur le rendement de haut niveau (novembre 2001). Ce rapport aborde 19 indicateurs de rendement de haut niveau et invite à une révision des paramètres de rendement en particulier; il s'intéresse aussi aux moyens à prendre pour mettre en place un système efficace de gestion du rendement au MPO dans l'ensemble. Deux paramètres de rendement sont particulièrement intéressants dans le cadre du Programme de gestion de l'habitat : les activités d'application de la loi et l'absence de « perte nette de la productivité de l'habitat ». Le rapport prévoit que des secteurs d'activités précis élaboreront leurs propres indicateurs sectoriels de rendement. On travaille à l'élaboration d'indicateurs de rendement qui traduiront le mandat précis du Programme de gestion de l'habitat. En conséquence, le Programme de formation du personnel de Gestion de l'habitat doit réagir en établissant des indicateurs qui lui seront propres.

Faits saillants par région

Voici des exemples d'activités régionales qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2001-2002. Des détails sont fournis dans les documents d'appui qui se trouvent en ligne à l'adresse : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve

- Élaboration et présentation d'un module de formation visant à sensibiliser davantage les étudiants des cours avancés d'aquaculture du Marine Institute de l'Université Memorial à l'habitat du poisson, à mieux leur faire connaître cet habitat et à leur expliquer les liens entre la LCÉE et les projets d'aquaculture.

- Élaboration par le personnel de gestion de l'habitat d'un programme de formation complet visant à sensibiliser le public et à lui faire mieux comprendre l'habitat du poisson et présentation du programme aux agents des pêches pour les aider dans l'exécution du Programme de gestion de l'habitat. Une version modifiée de cette séance de formation a été remise aux moniteurs environnementaux embauchés par la *Labrador Inuit Association* et la nation innue, ainsi qu'aux gardes-pêche du MPO.
- Préparation par le personnel de gestion de l'habitat d'une présentation de formation générale pour résumer les politiques et les programmes régionaux relatifs à la protection du poisson et de son habitat et aux techniques d'atténuation concernant les activités menées dans le secteur forestier. Cette activité de formation a été fournie à divers employés du secteur forestier.

Maritimes

- Amorce d'une activité visant à susciter les partenariats entre le Programme de gestion de l'habitat, la Protection des eaux navigables et la DCP. Un atelier a permis de favoriser la communication et la discussion entre les divisions et d'élaborer des recommandations relatives aux moyens de mettre en place une meilleure collaboration. Les résultats de cet atelier ont servi à l'élaboration d'une initiative de prestation du MPO à l'échelle nationale.
- Tenue de deux séances stratégiques à l'intention du personnel de gestion de l'habitat pour étudier l'organisation en place et élaborer des stratégies d'adaptation au changement des responsabilités découlant du passage d'une seule région des Maritimes à deux régions indépendantes, celle des Maritimes et celle du Golfe.

Centre et Arctique

- Élaboration et présentation de modules de formation destinés aux biologistes, aux agents des pêches et au personnel du Programme de protection de la navigation, visant à les sensibiliser et à leur faire mieux comprendre l'habitat du poisson et à les aider dans la prestation de programmes de secteurs, notamment liés aux eaux navigables et à la gestion de l'habitat.
- Prestation de cours de formation à l'intention du personnel traitant des pouvoirs et des procédures judiciaires associés au statut d'inspecteur ou de garde-pêche (en vertu de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*).
- Élaboration d'un atelier sur l'évaluation des effets cumulatifs spécialement conçu pour le personnel de gestion de l'habitat du poisson du MPO afin d'enrichir ses connaissances relatives aux effets cumulatifs dans le cadre de l'examen de soumissions conformément à la LCÉE.

Pacifique

- Ouverture d'un nouveau bureau à Nelson (Colombie-Britannique) où quatre employés du Programme de gestion de l'habitat répondront aux besoins du secteur Sud-Est de l'intérieur de la province.
- Participation de deux membres du personnel de Gestion de l'habitat de la région du Pacifique à une équipe nationale formée pour restructurer les procédures réglementaires des Programmes de gestion de l'habitat et de Protection de la navigation du MPO et les relier afin d'accroître leur efficacité.
- Prestation de deux séances de formation sur l'application réglementaire liée à l'habitat : Application régionale de la réglementation relative à l'habitat à Kamloops (un cours de trois jours sur les questions et les techniques de base liées à l'application de la réglementation relative à l'habitat de la *Loi sur les pêches* et sur la préparation d'un témoignage pour la Cour); et Détérioration, destruction ou perturbation, à Victoria (un cours pilote comprenant un volet sur le terrain au sujet des enquêtes relatives à des infractions en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches*).

Carte 1 : Emplacements des bureaux du Programme national de gestion de l'habitat du poisson

Carte 2 : Régions et bureaux d'Environnement Canada

Annexe 1

Dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

Article	Intention
20	Le ministre peut prescrire la construction d'échelles à poissons.
21	Le ministre peut autoriser le financement, ordonner la construction ou l'enlèvement d'une échelle à poissons ou prescrire la mise en place de dispositifs d'arrêt ou de déviation.
22	Le ministre peut exiger que le débit d'eau soit suffisant pour assurer la sécurité des poissons, la submersion des frayères ainsi que le libre passage des poissons pendant la construction.
26	Interdiction de créer des obstacles au passage des poissons dans les chenaux et les cours d'eau. Le ministre peut aussi autoriser la mise en place de dispositifs destinés à empêcher le poisson de s'échapper.
27	Interdiction d'endommager ou d'obstruer une échelle à poissons, d'entraver le passage des poissons aux échelles et de pêcher à proximité des échelles à poissons.
28	Interdiction d'utiliser des explosifs pour chasser ou tuer le poisson.
30	Le ministre peut prescrire la mise en place de dispositifs de retenue des poissons ou de grilles pour empêcher les poissons d'être entraînés dans les dérivations ou prises d'eau.
32	Interdiction de causer la mort de poissons par d'autres moyens que la pêche.
34	Définitions employées dans les articles 35 à 42.
35	Interdiction des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, sauf avec une autorisation du ministre ou conformément à des règlements.
36	Interdiction de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons, sauf en conformité avec des règlements.
37	Le ministre peut exiger des plans et des spécifications pour les ouvrages ou entreprises qui peuvent affecter le poisson ou son habitat. Le ministre peut, par règlement ou avec l'approbation du gouverneur en conseil, prendre des arrêtés pour restreindre ou fermer les ouvrages ou entreprises qui peuvent détériorer l'habitat du poisson ou causer le rejet de substances nocives.
38	Donne au ministre le pouvoir de désigner des inspecteurs et des analystes, et décrit les pouvoirs de l'inspecteur, notamment l'entrée dans des locaux et la perquisition, et le pouvoir d'ordonner la prise de mesures de prévention, de correction ou de dépollution. Prévoit la mise en place de règlements prescrivant la déclaration des rejets anormaux d'une ou de plusieurs substances nocives effectués en contravention de l'interdiction générale, des règlements ou des autorisations émises pour le site.
40	Fixe les peines prévues en cas de contravention aux articles 35 ou 36; de défaut de fournir de l'information ou d'entreprendre un projet conformément à l'article 37; ou de défaut de faire rapport ou de se conformer d'autre façon à l'article 38.
42	Les personnes qui causent le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent des poissons sont responsables des frais subis par Sa Majesté. Le ministre doit aussi préparer un rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de *la Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution, ainsi qu'un résumé statistique des condamnations prononcées en vertu de l'article 40.
43	Le gouverneur en conseil peut faire des règlements visant à mettre en oeuvre les objectifs et les dispositions de *la Loi sur les pêches*, notamment en matière de protection de l'habitat du poisson et de prévention de la pollution.